

**AGORAFOBIA.  
LA COMPLEJA CONSTRUCCIÓN DE LA CASA COMÚN  
EUROPEA DE LOS DERECHOS SOCIALES**

**AGORAPHOBIA.  
THE COMPLEX CONSTRUCTION OF THE EUROPEAN COMMON  
HOUSE OF SOCIAL RIGHTS**

**JEAN-MICHEL BELORGEY**

*Presidente de la Comisión Central de Ayuda Social  
y Miembro del Consejo de Estado francés  
Ex Presidente del Comité Europeo de Derechos Sociales del Consejo de Europa*

**RESUMEN** (por Luis Jimena Quesada)

Jean-Michel Belorgey nos presenta, en una excelente obra monográfica de excepcional valor bibliográfico y literario, un testimonio privilegiado de su experiencia como miembro, presidente y ponente general del Comité Europeo de Derechos Sociales durante más de una década (concretamente, doce años).

Estructurado en doce capítulos, su estudio monográfico nos ofrece un análisis crítico del estatuto actual de los derechos sociales en Europa a través de una trama que se desarrolla en la sede del Comité Europeo de Derechos Sociales en Estrasburgo, el edificio “Agora”. El título, “Agorafobia”, es revelador de la crítica efectuada por el autor; el subtítulo, “la compleja construcción de la casa común europea de los derechos sociales” (que hemos incorporado con la amable autorización del autor) es exponente de los desafíos a los que se enfrenta la

protección efectiva de los derechos sociales en Europa en el actual contexto de crisis.

En efecto, el autor examina los avatares de la construcción de dicho edificio, el traslado a él del Comité Europeo de Derechos Sociales (tras ser “desgajado” del Tribunal Europeo de Derechos Humanos junto al que se encontraba en la sede actual de la jurisdicción europea de los derechos civiles y políticos, en detrimento “estético” o “cosmético” del principio de indivisibilidad de todos los derechos humanos que proclama explícitamente en su Preámbulo la Carta Social Europea revisada de 1996) y, sobre todo, las complejas relaciones humanas, políticas, diplomáticas y burocráticas que se desarrollan en el “Ágora”.

En particular, el hilo argumental del autor consiste en presentar su compromiso a favor de los derechos sociales y de la dignidad humana a través de una compleja construcción en la que influyen factores diversos que sitúan al Consejo de Europa como el edificio que alberga una gran empresa común europea (a veces subversiva, a veces acertada, en el modo de seleccionar a sus dirigentes políticos, a sus burócratas, a su personal administrativo y a los miembros de sus numerosos órganos de monitoreo, entre los que destaca justamente el Comité Europeo de Derechos Sociales), es decir, la Organización paneuropea por excelencia.

En este sentido, “Agorafobia” tiene un marcado carácter biográfico y autobiográfico, que narra con tono crítico e irónico la vida cotidiana en el “Ágora” (en sus salas de reuniones, en sus pasillos, en sus despachos, en la cafetería, etc.) alrededor del funcionamiento interno del Comité Europeo de Derechos Sociales y sus miembros, así como del personal del Servicio de la Carta Social Europea, en el contexto de unas relaciones humanas complejas (con numerosas reuniones, celebraciones, conspiraciones, contradicciones -“no hay reuniones públicas en el Ágora”- conflictos de competencia e incompetencia, espacios de inmunidad, opresión burocrática, pausas-café, etc.) en las que están implicados desde el Secretario General del Consejo de Europa hasta los camareros de la cafetería del “Ágora”, pasando por los servicios de seguridad o de traducción e interpretación. Jean-Michel Belorgey somete a escrutinio interesantes paradojas como el hecho de que la política de personal del Consejo de Europa no esté sometida a los estándares de la Carta Social Europea, o que los recursos dedicados a la defensa de los derechos sociales sean deficitarios.

En fin, “Agorafobia” permite entender mejor los retos a los que se enfrenta la efectividad cotidiana de los derechos sociales en beneficio de los ochocientos millones de personas que viven en Europa. La obra de Jean-Michel Belorgey es una apuesta para superar las “fobias” que afectan a los derechos sociales, de tal suerte que el “Ágora” debe erigirse en la verdadera “Casa común europea de los derechos sociales” y, en paralelo, la Carta Social Europea (y la jurisprudencia del

Comité Europeo de Derechos Sociales) ha de considerarse como la real “Constitución Social de Europa”, sin perjuicio de las sinergias con la Unión Europea que se promueven en el marco del denominado “Proceso de Turín”. En suma, la Carta Social Europea debe ser asumida como el auténtico pilar europeo de los derechos sociales.

**PALABRAS CLAVE:** Carta Social Europea, Comité Europeo de Derechos Sociales, Burocracia, Estados Miembros, Consejo de Europa, Intrigas, Lealtad Institucional, Dignidad Humana

**ABSTRACT** (by Luis Jimena Quesada)

Jean-Michel Belorgey presents us, through an excellent monographic study of exceptional bibliographic and literary value, a privileged testimony of his experience as a member, president and general rapporteur of the European Committee of Social Rights for well over a decade (specifically, twelve years).

Structured in twelve chapters, its monographic study offers us a critical analysis of the current status of social rights in Europe through a plot that takes place at the headquarters of the European Committee of Social Rights in Strasbourg, the "Agora" building. The title, "Agoraphobia", reveals the criticism made by the author; the subtitle, "the complex construction of the common European house of social rights" (which we have incorporated with the kind permission of the author) is an example of the challenges facing the effective protection of social rights in Europe in the current context of an ongoing crisis.

Indeed, the author examines the ups and downs of the construction of said building, the European Committee of Social Rights' transfer to it (after being “drastically separated” from the European Court of Social Rights in the current headquarters of the European jurisdiction of civil and political rights). This transfer was unfortunately done through a negative "aesthetic" or "cosmetic" operation breaching the principle of indivisibility of all human rights which is explicitly proclaimed in the Preamble of the 1996 Revised European Social Charter). Above all, the author examines the complex human, political, diplomatic and bureaucratic relations that take place in the "Agora".

In particular, the author's central focus consists of presenting his commitment to social rights and human dignity through a complex construction which is determined by various factors, placing the Council of Europe as the building that houses a European joint undertaking (sometimes subversive, sometimes right, in with regard to the selection its political leaders, its bureaucrats, its administrative staff and the members of its numerous monitoring bodies, among which the

European Committee of Social Rights stands out); in other words, the pan-European Organization par excellence.

In this sense, "Agoraphobia" is strongly biographical and autobiographical in nature. It narrates with a critical and ironic tone the daily life in the "Agora" (in its meeting rooms, in its corridors, in its offices, in the cafeteria, etc.). It also describes the internal functioning of the European Committee of Social Rights and its members, as well as the staff of the Department of the European Social Charter, through the lens of a context of complex human relations (with numerous meetings, celebrations, conspiracies, contradictions - "there are no public meetings in the Agora"-, conflicts of competence and incompetence, areas of immunity, bureaucratic oppression, coffee breaks, etc.) where, among others, the General Secretary of the Council of Europe, the civil servants, the waiters of the "Agora" cafeteria, security staff, or translation and interpretation services, are involved. Jean-Michel Belorgey scrutinizes interesting paradoxes, such as the fact that the personnel policy of the Council of Europe is not subject to the standards of the European Social Charter, or that the resources dedicated to the defense of social rights are insufficient.

In short, "Agoraphobia" allows us to better understand the challenges faced by the daily effectiveness of social rights for the benefit of the eight hundred million people living in Europe.

The monographic work of Jean-Michel Belorgey is key to overcome the "phobias" that affect social rights, in such a way that the "Agora" must be erected in the real "Common European House of Social Rights" and, at the same time, the European Social Charter (and the case-law from the European Committee of Social Rights) has to be considered as the real "Social Constitution for Europe", without prejudice to the synergies with the European Union that are promoted in the framework of the so-called "Turin Process". To sum up, the European Social Charter must be undertaken as the true European pillar of social rights.

**KEY WORDS:** European Social Charter, European Committee of Social Rights, Bureaucracy, Member States, Council of Europe, Intrigues, Institutional Loyalty, Human Dignity.

**AGORAPHOBIE.**  
**LA COMPLEXE CONSTRUCTION DE LA MAISON COMMUNE**  
**EUROPÉENNE DES DROITS SOCIAUX**

**- Chapitre 1 -**

La construction, face aux bâtiments de la Cour européenne des droits de l'homme, à l'angle de l'ancienne rue Boecklin, devenue allée des Droits de l'Homme, et du quai Jacoutot, d'un double hall de verre, abritant, dans ses maigres parois et contreforts, un certain nombre d'étroits bureaux accessibles par des escaliers piranésiens, et dans ses parties basses une demi-douzaine de capsules, revêtues de plaques de zinc vert pâle, à usage de réunions, avait été l'une des grandes réalisations de l'administration Terry Davis. On avait relogé là toutes sortes de services autrefois hébergés dans le bunker primitif du Conseil de l'Europe, ou par la Cour ; et les prolifiques équipes de collaborateurs de cette dernière pouvaient désormais s'ébattre seules dans les prestigieuses salles d'audience logées au sommet de la tête de la bête, au creux de ses deux énormes yeux d'insecte, ou de crevette carnivore, ainsi que dans les plus modestes salles de réunion des étages inférieurs, et le long des couloirs de l'appendice caudal courbe et étagé s'étendant perpendiculairement aux épaules. Le prix de la plus belle réalisation de bureaux de l'année, à moins que ce ne soit de la décennie, ou quelque chose de ce genre, avait inexplicablement été attribué à ce nouveau fleuron du parc immobilier du Conseil. Cela n'avait pas manqué de surprendre divers observateurs, et plus encore ses occupants. Des observateurs attristés de ce que, pour satisfaire aux exigences de la ville de Strasbourg, les bâtisseurs aient accepté de ceindre le bâtiment de verre, de bois et de poutrelles métalliques d'une sorte d'auréole de béton grillagé : les parkings ; et que, pour construire cette verrue, on ait fortement amputé le périmètre de jardins où se logeaient auparavant, depuis un siècle ou plus, les maisons de campagne construites entre 1870 et 1914 par les officiers allemands en garnison à Strasbourg. Des occupants contraints, pour aller de leurs bureaux aux salles de réunion, ou à la cafétéria (qui est, dans toutes les organisations internationales, singulièrement au Conseil de l'Europe, une institution essentielle), de braver à leurs risques et périls, en hiver, le climat glacial, en été l'atmosphère torride des espaces centraux, étrangement semés de tables et de sièges aussi inhospitaliers du fait de leur forme, choisie par des concepteurs qui n'imaginaient, d'évidence, jamais avoir à, eux, s'asseoir là, que du fait de leur implantation.

L' « Agora » (tel était le nom dont on avait affublé la chose) était, on l'a compris, pour nombre de collaborateurs et invités du Conseil de l'Europe, un objet d'exécration ; et ce pour les motifs singulièrement péremptoires dont on vient de rendre compte ; mais à cette exécration prenait aussi sa part l'effroyable souvenir laissé par le

Secrétaire général sortant. Peut-être son départ, conjugué à l'accoutumance grâce à laquelle on en vient peu à peu à se résigner à des maux qu'on avait d'abord tenus pour intolérables, permettrait-il de calmer le jeu.

Les évènements devaient en réalité prendre un tout autre tour. Ce ne furent, pour commencer, que des manières de fronde. Le précédent Secrétaire général avait, dans le souci de prévenir la dégradation des locaux du Conseil et de diminuer le poids des dépenses d'entretien, interdit d'introduire dans les salles de réunion (Lesquelles ? Pour la Cour, les salles d'audience, ou toutes les salles ? Pour le Bunker, les grandes salles, ou, aussi, les petites ? Pour l'Agora, les capsules -G01 à G06-, mais les salles d'étage ?) de toute nourriture ou boisson. Le goût que manifestent fréquemment les héritiers pour les ruptures éclatantes avec les stratégies de leurs prédécesseurs, goût auquel avait naturellement sacrifié le nouveau Secrétaire général en supprimant la Direction de la planification stratégique pour répartir ses compétences entre d'autres directions, dont la prestigieuse Direction de l'administration, de la logistique, de l'évaluation et des affaires politiques, ne s'était traduit, sur ce front, par aucune initiative. Ceux qui avaient le privilège de côtoyer le nouveau Secrétaire général avaient, en revanche, constaté qu'il s'agissait d'un homme pressé, comme son prédécesseur, fixant précisément à 25 minutes, deux mois à l'avance, quitte à reporter à la dernière minute le rendez-vous prévu, le temps alloué aux membres d'une direction pour l'entendre et procéder à un échange de vues avec lui. Ils avaient également été frappés par la contrariété qu'éveillait fréquemment chez cet ancien premier ministre norvégien le fait qu'on ne fasse pas au Conseil de l'Europe comme en Norvège. De là sans doute qu'un poignée de troubleurs ait trouvé judicieux de mettre à profit, un vendredi en fin de journée, la désertion du 6<sup>ème</sup> étage de l'Agora par les hiérarques en occupant à l'accoutumée les bureaux, mais ce jour-là, semble-t-il appelés au bunker par leur nouveau chef, pour se livrer, à cet étage, et pas dans n'importe quelle salle de réunion, dans celles ornées d'affiches retraçant de très anciens hauts-faits culturels du Conseil –des expositions dans les diverses capitales européennes sur l'art roman, Charlemagne, la peinture romantique, Art et pouvoir etc..., sans oublier l'art gothique, en mai 68 à Paris,...) pour se livrer à d'étranges agapes. Le fait est qu'on devait, le lundi matin, successivement découvrir dans cette salle, outre, éparpillés par terre, d'innombrables bouchons de Crémant, et quelques cadavres de bouteilles, les restes, éprouvés par le week-end, d'une sorte de dessert qui avait pu être, en tout cas probablement voulu être une *omelette norvégienne*. Une enquête fut évidemment diligentée pour tenter d'identifier les responsables de cette opération subversive. Mais ceux-ci avaient évidemment, non moins évidemment, pris leurs précautions ; elle ne donna aucun résultat probant.

Les remous de *l'affaire de l'omelette norvégienne* n'étaient pas encore apaisés que lui succéda celle (improprement) dite des *mites serbes* ;improprement, car si la peau de bête victime de l'holocauste (si ce mot convient pour une peau), était incontestablement serbe (elle constitue le principal attrait du bloc de bois surmonté d'une sorte de projecteur de défense anti-aérienne, ou à usage d'interrogatoire de police, monté en graine, offert au Conseil par la République serbe), les mites, dont on n'est pas

parvenu à savoirparqui, et comment elles avaient pu, premièrement être recrutées, deuxièmement dressées à surmonter leur dégoût pour un pelage traité aux hydrocarbures, ne l'étaient évidemment pas ; les Serbes avaient sûrement fait tout ce qu'il fallait pour que lapeau en soit indemne ; les investigations conduites au lendemain des faits ont, à défaut de conclusions plus éclairantes, à tout le moins permis de dégager celle-ci avec certitude, en même temps que d'évacuer une autre hypothèse : celle, avancée par des hiérarques mal renseignés, que les mites pouvaient provenir des plants disposés au voisinage, dans des bacs d'aluminium, les mites ne nichent pas dans ce genre de plantes.

Cet épisode aurait probablement, dans un microcosme moins accoutumé à consacrer ses énergies au traitement d'urgences imaginaires plutôt qu'aux questions de fond, été l'occasion d'engager une réflexion tant soit peu sérieuse sur le statut des œuvres d'art au Conseil de l'Europe. Il n'en avait rien été. Il faudrait sans doute encore beaucoup de temps avant que la hiérarchie se préoccupe de définir un minimum de principes propres à éviter, sans que cela ne débouche sur des incidents diplomatiques, la pollution du hall du bunker et de ses prolongements par des cadeaux empoisonnés d'œuvres d'art destinées à témoigner de la considération de divers pays membres pour l'institution strasbourgeoise, mais n'attestant, en réalité, que de l'effroyable décadence du goût dans presque toutes les sphères gouvernementales contemporaines.

Un troisième *happening* ne tarda d'ailleurs pas à faire oublier *l'affaire des mites serbes*. Au centre de chacune des deux travées du double hall de l'Agora, ceux des visiteurs qui ne se bornent pas à admirer, comme on leur a fait comprendre que c'est leur devoir, la splendeur des lieux, ou à déplorer, comme ils y sont spontanément portés, leur inhospitalité (il y a dans cette double sollicitation une incontestable source de déchirement, qui n'a pas dû peu contribuer au *psy-boom*, observé durant les années 2010/2011 à Strasbourg), mais ont la curiosité de prendre une vue d'ensemble de la conception *architectonique* du bâtiment, ou d'en déduire, à partir de la maquette implantée à droite, en y faisant face, de l'entrée de la cafétéria, les grandes caractéristiques structurelles, ne peuvent manquer d'observer que se dresse une cheminée très semblable, par sa forme et son inclinaison, à celles surmontant les paquebots, ferries, sea-links, des dernières générations ; il se peut même qu'ils s'interrogent sur sa raison d'être. C'est ce qu'avait fait Vingré, lors d'un de ses premiers séjours à l'Agora. Et on lui avait indiqué qu'il s'agissait d'un système d'aération qui, en l'absence d'une climatisation, queles promoteurs avaient jugé trop coûteuse, avait vocation à aspirer vers le haut, en hiver le froid, en été le chaud, en toutes saisons la pollution. Cette explication avait laissé ce membre du Comité des Droits sociaux à la fois émerveillé et sceptique. Mais d'autres que lui avaient dû approfondir la question en faisant preuve d'une application dont il n'était pas capable. Car, peu après l'affaire des mites, il arriva, un beau matin, que les cheminées se mirent non seulement à fumer, mais à projeter vers le ciel des étincelles, tous phénomènes dont, une fois de plus, ceux-là seuls, bien sûr, qui ne tiennent pas les yeux obstinément fixés sur la pointe de leurs souliers, ou ne sont pas continûment absorbés dans leurs pensées, pouvaient avoir

l'occasion de s'aviser. Au nombre de ceux-là figuraient sans doute peu de membres du personnel du Conseil de l'Europe, puisque c'est un jardinier travaillant de l'autre côté du canal, au voisinage des serres implantées de long de celui-ci, qui donna l'alerte.

Qu'il ne manquât pas au Conseil d'intelligences point exténuées par la rédaction de PV, compte-rendus, projets de résolution et autres textes, tout à la fois pasteurisés et grumeleux, capables de concevoir un tel coup était agréablement surprenant. Mais qu'il y existât une main-d'œuvre capables de l'exécuter ne pouvait que susciter un véritable éblouissement. On ne savait pas qu'aient été, ordinairement, même occasionnellement, recrutés, au sein de l'institution, par concours, sur le fondement de contrats précaires, ou par privilège (mais il est difficile d'imaginer que des collaborateurs issus de cette dernière espèce de recrutement se soient joints à une entreprise de subversion) des spécialistes de la voltige. Car il avait fallu des spécialistes de la voltige pour hisser là-haut les fumerolles et autres accessoires de feu d'artifice qui avaient, le temps du breakfast, permis de donner aux deux cheminées du bâtiment la physionomie éruptive dont s'était ému le jardinier. Pas plus que, s'agissant des autres affaires, et malgré les efforts déployés, les investigations conduites de concert, cette fois, par les hommes de confiance du Secrétaire général et par les services de la PJ (car il ne s'agissait plus seulement, désormais, de nourritures ou d'insectes indésirables, mais de substances dangereuses) ne permirent de mettre au jour la moindre piste plausible.

La question de savoir de quelle nature serait la prochaine opération de déstabilisation orchestrée par la ou les équipes clandestine(s) ayant mené à bien les précédentes s'installa naturellement peu à peu au cœur des conversations de cantines, et même de couloirs. Mais il n'est pas facile, même au sein d'une institution offrant autant de ressources que le Conseil de l'Europe, d'inventer tous les deux ou trois jours de nouveaux tours de prestidigitation. Surtout quand les gardiens de l'ordre sont en éveil. Un grand calme en vint donc à s'établir. La mer des Sargasses. La gaieté qui perçait, sauf au sommet de la hiérarchie et chez ses sbires, sous les inquiétudes de convenance en vint à se tarir. Et de tous, Vingré, que tout cela n'avait jamais inquiété, tout au contraire avait même sérieusement réjoui, n'était pas le moins déçu.

Sa déception se doublait d'un sentiment d'exaspération, car, à défaut d'imaginer, pour prévenir le renouvellement d'incidents analogues à ceux qu'elles avaient eu à déplorer, des mesures de sécurité adaptées à leur nature très particulière, les autorités compétentes avaient cru devoir renforcer les dispositions de longue date absurdement contraignantes de filtrage des entrées et sorties de l'Agora. Et comme il n'existait pas, dans l'enceinte même du bâtiment, le moindre emplacement où l'on put fumer, et il fallait, par conséquent, en sortir pour s'adonner à ce vice (une niche à fumeurs était prévue à cet effet à droite de l'entrée du bâtiment en y faisant face, qui n'était que très imparfaitement abritée des intempéries), Vingré subissait de plein fouet les conséquences de cette dérive sécuritaire : attentes prolongées dans les sas d'entrée et de sortie, dont les portes n'étaient pas synchronisées (des affichettes étaient au reste scotchées sur certaines d'entre elles, adjurant leurs utilisateurs de *ne pas pousser*, de *ne pas tenter de forcer*); bien que veille à toute heure sur leur fonctionnement un personnel

éperdu (y compris, cela attendrissait beaucoup Vingré, une très jolie marocaine), en comparaison duquel le poinçonneur des Lilas aurait fait figure de privilégié.

## - Chapitre 2 -

Moins de dix-huit mois après l'inauguration solennelle des locaux de l'Agora, il avait fallu entreprendre d'urgence un certain nombre de travaux de réfection des revêtements de la façade du bâtiment sur l'Allée des Droits de l'Homme, qui, compte tenu de la mauvaise qualité des matériaux utilisés, ou de la négligence des constructeurs, se désagrégeaient déjà. Il avait, à cet effet, été implanté un échafaudage à droite en faisant face au bâtiment des subtils dispositifs de filtrage des entrées/sorties, exactement à l'emplacement de la niche à fumeurs. C'est là que, quelques semaines après l'*affaire des cheminées de paquebot*, quelqu'un parvint à glisser un pain de plastic dans une anfractuosité entre carcasse et parements, et à l'y faire exploser. Comment avait-il pu s'y prendre, en dépit des incessantes allées et venues du personnel, des experts, des visiteurs d'âge scolaire ou du troisième âge, des agents de sécurité, des CRS appelés à canaliser les manifestants kurdes réclamant la libération d'Ocalan ? Cela était inconcevable. L'explosion survenue sur le coup de treize heures trente ne fit, par bonheur, aucune victime. S'il y en avait eu, le Conseil n'aurait, de toutes façons, pas été frappé au sommet ; les chefs s'étaient, lors de la répartition des espaces de l'Agora, soit par goût de voir choses et gens d'en haut, soit par une sorte d'intuitive prudence, adjugé les bureaux des étages supérieurs.

Si les agitateurs avaient incontestablement franchi un nouveau cran dans l'escalade, de qui pouvait-il s'agir ? Pas des Kurdes. C'était à la Cour que ceux-ci en avaient, au Comité de prévention de la torture peut-être, pas au Comité des droits sociaux, ni au Comité de lutte contre le racisme et la xénophobie, ni à la Direction de la cohésion sociale, dont, pour leur bonheur, ils ignoraient d'ailleurs sans doute l'existence, ni au représentant du Haut-commissariat des Nations –Unies pour les réfugiés auprès du Conseil, libéralement hébergé par celui-ci à l'Agora. A supposer, au reste, que la propagande par le fait persistât à jouir, auprès de tout ou partie des Kurdes, d'un quelconque crédit, il était peu probable que ce soit sous les fenêtres de la Cour qu'ils aient songé à en témoigner. Une autre espèce de requérants, exaspérés par les attermoissements de la Cour, ou ses bottages en touche ? Les services spécialisés d'un Etat qui, malgré l'évolution positive repérable sur ce front (du point de vue des Etats), n'aurait pas été épargné par une décision de la Cour, et l'aurait mal pris ? Pourquoi pas ? La Cour avait bien eu à déplorer la mort violente, au lendemain de son élection, et avant qu'il n'ait eu le temps de siéger, d'un juge russe qui n'avait pas la faveur de Moscou ; et il s'en était fallu de peu, quelques années plus tard, qu'elle ait à déplorer celle de son Président, qui s'était, au lendemain d'un verdict anti-russe, hasardé à une visite de bonne volonté en Russie. Mais bien d'autres hypothèses encore étaient possibles. La vocation des services occupant les bureaux situés au-dessus de la niche à fumeurs (3A Canal) n'était pas aisée à identifier. Mais ce n'était pas forcément ces services qui étaient visés, ce pouvait être l'un ou l'autre de leurs collaborateurs. Ce n'est pas, au demeurant, parce que la vocation d'un service est indéfinie qu'il ne peut surgir entre celui-ci ou tel ou tel de ses membres, et l'un de ses interlocuteurs, ou un autre

service, ou tel ou tel de ses membres, un conflit de compétence (ou d'incompétence) prenant, au fil du temps, un tour inexorable, sauf par le meurtre. La topographie des fiefs qui se partagent l'Agora n'est pas si claire, encore, qu'il ne puisse régner à son sujet, à l'extérieur du Conseil, et même à l'intérieur, une confusion regrettable, plus regrettable en certaines circonstances –celle notamment d'un attentat- qu'en d'autres, car s'agissant d'un rendez-vous, d'un colloque, il n'y a pas d'inconvénient majeur à se tromper de service, de bureau ; un bureau peut en valoir un autre, et même, ni lui, ni quiconque, ne s'aviser d'une éventuelle méprise.

Autant dire que la police locale y perdait son alsacien. D'autant qu'elle se croyait tenue, dans la conduite de ses investigations, à ce luxe de précautions auquel, s'agissant de crimes ou de délits fleurissant au sein du milieu diplomatique, ou sur sa périphérie, plus généralement dans un milieu à immunité, une police raisonnable incline, à tort ou à raison, à penser qu'il est nécessaire de faire appel. On avait bien fait quelques descentes chez les Kurdes, ainsi que chez les Turcs (allez distinguer entre ces gens-là !), et, pour faire bonne mesure, chez les Marocains (il y avait, Allah, ou Seitan savait pourquoi, des activités culturelles communes aux deux communautés). Mais c'était par pur acquit de conscience, ou besoin de prendre de l'exercice. On s'était aussi demandé s'il fallait donner quelques coups de sonde du côté de la mafia russe. Mais cela avait paru imprudent, la frontière entre celle-ci et les collaborateurs non diplomates des diplomates, les compagnes ou les compagnons des agents du Conseil –les femmes russes avaient dès leur arrivée à Strasbourg brisé beaucoup de ménages-, n'était pas aisée à tracer avec certitude. Les Russes étaient d'ailleurs trop nombreux. Non seulement parce qu'ils étaient, après l'adhésion russe, entrés en force dans le personnel du Conseil (le russe était, après, peut-être avant l'anglais, la langue la plus parlée dans les couloirs), et dans les comités et commissions d'experts ; parce qu'il étaient entourés de toutes sortes de commensaux ; parce que les visiteurs russes se pressaient en plus grand nombre que ceux de toutes les autres nationalités réunies pour venir admirer les splendeurs du bunker et de la Cour (plus rarement de l'Agora), à telle enseigne que certains jours, ils étaient si nombreux attablés dans les cafétérias à l'heure du petit-déjeuner qu'on ne pouvait plus s'asseoir, et qu'il fallait boire son café debout, exercice que le spectacle des jambes russes, des pieds russes, des talons aiguilles russes rendait vertigineux, même quand les propriétaires des jambes, pieds, et talons aiguilles ne scandaient pas leur dégustation de retentissants « Da ! » résonnant comme des « Olé ! » de corrida. Mais aussi parce que, en cette saison de marché de Noël, la Russie (tout particulièrement Vologda) se trouvait de surcroît être l'invitée d'honneur de la ville, avec le cortège que cela impliquait d'hôtesse, d'enlumineuses, de barmen et de barmaids. On avait, à défaut, inquiété, pendant vingt-quatre heures, un demandeur d'asile tchéchène, et un sans-papier biélorusse, dont on s'était souvenu qu'il s'était rebellé contre les policiers l'ayant, quelques semaines plus tôt, sommé de cesser de squatter les parkings. Cela n'avait pas ému grand monde, sauf quelques militants des droits de l'homme : il en existait tout de même un certain nombre à Strasbourg auxquels le Conseil de l'Europe n'ouvrait pas volontiers ses portes (les militants du DAL

s'étaient vus refuser le prêt d'une salle à l'Agora -« *On ne tient pas de réunions publiques à l'Agora* »-, et le droit au logement était resté dans la rue). Il arrive qu'à quelque chose malheur soit bon : la visibilité qu'avaient donnée au Biélorusse ses mésaventures policières lui avait, semble-t-il, permis de trouver, dans un foyer, un abri pour l'hiver.

Ni le préfet, ni le nouveau Secrétaire général du Conseil n'avaient, à la vérité, insisté pour qu'on fasse preuve, avant les fêtes, de davantage d'imagination, et, sans doute aurait-on, au lendemain de la Chandeleur, définitivement classé l'affaire, n'était qu'à l'occasion, précisément, de celle-ci, alors que les fastes mystico-commerciaux de la restauration –restaurationscollectives du Conseil incluses-, de la boulangerie et de la confiserie locale, brillaient de leurs derniers feux, un nouvel acte d'*agoraphobie* –je ne sais si l'expression prit cours dès ce moment, ou ne fit sa percée que plus tard- vint endeuiller la communauté des occupants du bâtiment, plus largement, peut-être, celle du Conseil. Et l'acte fit cette fois des victimes. Précisément quatre (on n'en avait, dans un premier temps, décompté que trois) : trois agents dont deux femmes, et un expert, deux des agents et l'expert ayant consommé sur place les parts de galette des rois qu'ils avaient achetées au comptoir de la cafétéria, le troisième agent ayant, comme de nombreux collaborateurs du Conseil le font fréquemment, emporté son café et sa part de galette dans son bureau. Il s'est, à cette occasion, trouvé de bons esprits pour faire valoir que, lorsque le précédent Secrétaire général avait, dans sa sagesse, sévèrement prohibé la consommation de denrées solides ou liquides autres que l'eau dans les salles de réunion, il était dommage qu'il n'ait pas simultanément proscrit la pratique, à tous égards condamnable, consistant à transporter diverses sortes de biens de bouche sur son lieu de travail, au risque que cela ne porte atteinte à la propreté et à la dignité de celui-ci, à la concentrationnécessairedans l'exécution de différentes sortes de tâches, et, pour finir, au confort et à la sécurité –comme dit la SNCF- de tout un chacun.

Le fait est qu'en lieu et place de fèves, les parts de galette des rois servies à la cafétéria contenaient, l'une un boulon, deux autres des fragments de verre, la quatrième un fragment de béton, tous éléments dont on n'eut pas trop de mal à identifier la provenance en parcourant différents chantiers en cours dans l'ensemble du bâtiment, sans avoir même à explorer celui des toilettes du deuxième étage –en fait l'étage d'accès du public- depuis quelques semaines condamnées. Qui donc, et à quel moment pouvait avoir trouvé le moyen de tromper l'attention des deux jeunes femmes officiant, comme à l'ordinaire, au comptoir de la cafétéria, en vue de glisser dans les parts de galettes livrées, en même temps que les habituelles viennoiseries, par le restaurant de la Cour, le boulon et les fragments scélérats ? Car les parts de galette n'avaient, selon toute vraisemblance, pas été livrées *chargées*.

Pour relativement modérés qu'en soient les tarifs, les restaurants du Conseil de l'Europe, tous sites –le bunker, le Cour, la pharmacopée ; l'Agora n'en comporte pas – et classes- il y en a, au bunker, au moins trois- confondus, ne se signalent pas vraiment par la qualité de leurs prestations, et le triomphe des Anglo-saxons s'y est, au cours des années 2005/2010, manifesté d'une façon éclatante par la substitution aux vrais jus de

fruits –européens- de mixtures dues à CocaCola (les raisons pour lesquelles les viennoiseries proposées, où que ce soit, depuis quelque deux ans, sont insipides et plus fréquemment carbonisées qu'autrefois, résistent à l'analyse). L'affaire de la cafétéria de l'Agora n'eut-elle été précédée, sur le même site, d'autres évènements, qu'on aurait, peut-être, conclu à une manifestation, certes excessive et désordonnée, de dépit de la part d'un consommateur excédé. Qu'il s'agisse d'un cinquième épisode agoraphobe (ou phobique) changeait la donne. Mais n'aidait guère à y voir plus clair.

L'assurance (anglaise), tout particulièrement avaricieuse et désinvolte ? avec laquelle le Conseil s'est, après beaucoup d'atermoiements, résolu à souscrire pour ses collaborateurs une couverture maladie, évidemment inadéquate, s'étant refusée, en l'espèce comme en d'autres, différentes, à prendre en charge les (lourdes) dépenses de dentisterie-prothèses impliquées par la remise en état des dentitions brisées par les fragments insérés dans les galettes des rois, on sentit très vite monter, au sein de l'institution, une tension qui n'attendait peut-être qu'un prétexte favorable pour le faire, tant des décennies de sourde oppression bureaucratique avaient aliéné à une hiérarchie méprisante et bornée les collaborateurs les mieux disposés (ce qui ne va pas davantage de soi dans une administration internationale que dans une administration nationale) à l'égard de l'idée de service public.

### - Chapitre 3 -

Est-ce au comportement de l'assurance anglaise, à l'indifférence manifestée face à celui-ci par les autorités du Conseil, et au défaut de réponse des mêmes aux protestations dont elles avaient été saisies, naturellement interprétés comme une nouvelle marque du mépris des hiérarques à l'égard de la piétaille de l'institution, qu'il faut imputer les sixième et septième incidents qui éclatèrent peu de temps après, et ce dans une même journée, non plus à l'Agora, mais dans l'enceinte de la Cour, et au *restaurant bleu*, le restaurant de prestige du bunker. Ce qu'on pouvait tout aussi bien interpréter comme un déplacement du front, les agitateurs ayant estimé ne pas pouvoir poursuivre les hostilités sur un terrain trop étroitement quadrillé par les forces de l'ordre, que comme un élargissement du théâtre des opérations, destiné à faire entendre que l'Agora n'était pas, au Conseil, la seule source de mécontentement du personnel. Ces incidents sont entrés dans l'histoire sous le nom d'*affaire des dalles*, et d'*affaire du nid de guêpes, ou de frelons*.

L'affaire des dalles (les dalles implantées sur la pelouse abritée par un cèdre et bordée de fusains qui s'étend à main droite, quand on y pénètre en venant de l'Agora, dans l'enceinte de la Cour). Bien qu'il n'y eut guère moins de quinze ans que Vingré s'interrogeât sur les raisons pour lesquelles une institution aussi soucieuse de respectabilité que la Cour tolérait la présence à ses abords de quatre dalles de béton fichées en terre et ornée, sur la face visible, non depuis la grille de l'enceinte, mais depuis les marches du bâtiment, d'un graffiti noir et rouge de signification incertaine, sauf dans sa partie centrale, « *le duo d'enfer a encore frappé* », il ne lui était jamais, aussi longtemps que le Comité des Droits sociaux, dont il était membre, avait siégé à la Cour, venu à l'esprit de s'enquérir expressément de ces raisons. Ce n'était qu'après le transfert du CEDS à l'Agora qu'il avait songé à le faire. Il s'était alors aperçu que la plupart des personnes interrogées ne s'étaient elles-mêmes jamais posées la question, et que les autres n'avaient pas cherché à lui trouver une réponse, aucune d'entre elles ne pouvant par conséquent satisfaire sa curiosité.

Il était cependant finalement parvenu à mettre la main sur quelqu'un qui lui avait expliqué que les dalles provenaient du Mur de Berlin. Cet informateur avait en revanche été incapable d'expliquer pourquoi le texte couché à leur surface était écrit en français.

« - *Peut-être, avait-il hasardé, est-ce pour cela que les autorités allemandes ont trouvé qu'il s'agissait d'un cadeau approprié pour le Conseil de l'Europe.*

- *Mais « le duo d'enfer » ? De qui s'agit-il ? Il y avait un « duo d'enfer » en RDA ? En RFA ? A qui avait-on cru bon de s'adresser en français ? L'inscription n'est-elle pas apocryphe ? »*

On n'avait pu lui en dire davantage.

Pour incontestablement apocryphe qu'elle fut, la réponse inopinément apportée, un beau jour de février ou mars, à ceux qui, comme Vingré, s'étaient interrogés sur le sens du message des dalles, en valait une autre. Au creux des espèces de doigts de gants noirs ornés de crêtes rouges servant de fond à l'interpellation du *duo d'enfer*, une ou

plusieurs mains habiles avaient logé le portrait du directeur de l'administration et de la directrice de la communication. C'est ce dont quiconque, ne portant pas sur les choses un regard exagérément habitué, et possédant un talent, même rudimentaire, de physionomiste, pouvait, en sortant de la Cour, sans hésitation s'aviser. Qui donc, une fois de plus ? Vingré avait naturellement encore en mémoire ses récents échanges de vues avec un certain nombre de collaborateurs de l'institution. Se pouvait-il qu'entre ces échanges de vues et cette nouvelle affaire il existât un quelconque rapport ? Il était hors de question, bien sûr, qu'il s'en ouvrit à quiconque, même aux intéressés. Il éprouva néanmoins que, dans la mesure où il pouvait avoir, dans ce nouvel épisode, une part de responsabilité, il lui fallait mener, à ce sujet à tout le moins, sa propre enquête.

A la seconde affaire, *l'affaire du nid de guêpes ou de frelons*, Vingré ne se sentait pas aussi directement intéressé. Encore que, si l'affaire des dalles ne révélait de la part de ceux qui l'avaient imaginée aucun talent particulier (ils avaient simplement mis à profit une opportunité dont on était, d'ailleurs, enclin à se demander comment elle ne l'avait pas été plus tôt), cette affaire donnât davantage à penser. Car elle supposait, de la part de ses instigateurs, non seulement une forme particulière de culture, celle qui est à l'origine des nouveaux procédés de lutte biologique contre certaines catégories de nuisibles, mais encore une réelle maîtrise des procédés permettant de passer de l'idée à sa réalisation ; tout cela n'étant pas sans évoquer, côté culture, *l'affaire des mites serbes*, côté maîtrise de l'exécution, *l'affaire des cheminées de paquebot*.

Le restaurant bleu et la plus récemment installée des cafeterias du bunker se partagent, sur l'arrière du bâtiment, un espace qu'ombragent assez modestement quelques arbres, donnant sur les berges du bras, ou canal de l'Ill qui coule là, dont de fortes grilles, surmontées de cameras, interdisent l'accès depuis les berges du cours d'eau. C'est là que le restaurant bleu, à la belle saison, pousse un certain nombre de tables à l'intention des amateurs de repas en plein air, et que, plus modestement, la cafeteria installe un certain nombre de guéridons. Il n'y avait pas foule, ce jour-là, au restaurant bleu, mais les occupants des tables les plus proches du bosquet d'arbres, si l'expression ne donne pas de la chose une idée excessive, occupant le centre de l'espace, avaient, alors qu'ils attendaient qu'on honore les commandes qu'ils avaient passées, fini par être alertés par un étrange ballet : celui auquel se livrait une équipe d'homme revêtus de heaumes et de combinaisons métallisées leur donnant une apparence de cosmonautes, les uns armés d'un espèce de filet à papillon, les autres d'engins ressemblant, en plus gros, aux pistons de *flytox* autrefois en usage dans les campagnes. Dans ces hommes, ils n'avaient pas exagérément tardé à reconnaître, pour l'essentiel grâce au véhicule qui stationnait à proximité, des pompiers, ceux de la ville ou ceux du Conseil, cela n'était pas clair, mais n'avait pas d'importance. Le fin mot de l'affaire, qui leur avait, sur le coup, évidemment échappé (on avait eu à cœur d'éviter tout effet de panique) mit quelques heures à se faire jour. Mais quand ce fut fait, par les voies habituelles au Conseil de l'Europe, où tout ce qui gagnerait à faire l'objet d'une communication raisonnée, conforme aux idéaux démocratiques de l'institution, est soigneusement tenu secret, mais transpire assez rapidement dans les couloirs, ce qui est

doublement catastrophique, les déjeuneurs éprouvèrent un frisson rétrospectif ; car ce qu'on avait découvert dans un des rares arbres ombrageant le restaurant bleu était, à ce qu'ils comprenaient, un nid de guêpes ou de frelons, qui n'y était, pour faire court, pas venu tout seul...

Au Conseil de l'Europe, comme dans beaucoup d'institutions de l'espèce –un peu davantage sans doute-, l'obsession du management, de l'évaluation, de la rationalisation, en était, depuis quelque temps, venue à tenir lieu de stratégie. Moins on nourrissait, pour l'avenir de l'institution, d'ambitions en rapport avec ce pourquoi elle a été créée, plus on déployait d'énergie à codifier les procédures, les circuits de communication à l'intérieur de l'appareil entre les différents échelons de la hiérarchie, le mode de présentation de la moindre note. Tout cela évoquait souvent davantage, d'ailleurs, les pratiques des empires chinois, russe, ou britannique, en matière de protocole, que le management. On s'employait aussi, naturellement, à tout computer, à tout mettre en chiffres et en tableaux ; l'exercice, tout en participant du contournement et de l'esquive d'enjeux plus importants, n'était pas non plus exempt d'arrière pensées assez précises. Il existe d'innombrables façons de compter, et on ne se privait pas de privilégier celles dont les résultats pouvaient servir à légitimer des préventions, ou à assouvir des rancunes.

Il y avait, dans ces conditions, tant de mécontents au Conseil de l'Europe que n'importe qui pouvait, un jour ou l'autre, pour peu qu'il se piquât soit d'un vague souci de l'intérêt général, soit seulement d'un souci, évidemment anachronique, de dignité, *pêter les plombs*, se laisser aller soudain à n'importe quels débordements. Même si cela n'était pas dans ses habitudes autant que dans celle de cette interprète qui, pour avoir raison des persécutions dont elle avait été l'objet par les Ressources humaines, s'en était prise au Secrétaire général lui-même, l'avait poursuivi jusque dans son bureau, en dépit des chevaux de frise en défendant l'accès, ne s'était pas tenue pour satisfaite de ses « *I sympathise* », et l'y avait tellement malmené que cela lui avait, curieusement, permis d'avoir gain de cause. On ne voyait pas, en revanche, qu'il existât dans l'institution strasbourgeoise une tradition d'action collective, que le syndicalisme y soit un syndicalisme de combat, ni qu'il y ait une chance que lui soit un jour faite une place dans les annales des luttes ouvrières. Pas plus que les *happenings* précédents, celui des dalles et celui du nid d'hyménoptères (cette expression n'est pas employée par hasard, c'est celle dont il a été fait usage dans un rapport confidentiel présenté au Secrétaire général), en dépit, dans le premier cas, de sa dimension de prise à parti de deux directeurs, dans le second cas, de sa dimension d'agression à l'encontre des hiérarques habitués du restaurant bleu, n'étaient au reste de style syndical. Alors ? ...

Il était difficile à Vingré, pour mener à bien son enquête, de procéder comme il l'avait fait lorsqu'un précédent Secrétaire général lui avait demandé de lui faire rapport sur le degré de conformité de la politique du personnel du Conseil aux standards de la Charte sociale (sans doute espérait-il que cela favoriserait sa réélection, il n'en avait rien été, on ne lui avait, semble-t-il, pas pardonné, entre autres choses, de ne jamais, pour recevoir quiconque dans son bureau, se lever, ni se retourner –il siégeait à son bureau le

dos tourné à la porte- sur ses visiteurs), à des échanges de vue avec les représentants de la force de travail de l'institution. Le mieux qu'il pouvait donc faire était de *laisser trainer ses oreilles*.

## - Chapitre 4 -

De tous les organes secrétés par le Conseil de l'Europe, le plus affecté par les réorganisations qui étaient intervenues depuis deux décennies, était incontestablement le Comité des droits sociaux. Il n'était, de fait, pas tolérable aux yeux de nombre de hiérarques du Conseil que, dans une organisation internationale dont l'objet apparent est la promotion des droits de l'homme, mais dont le rôle consiste souvent à accréditer l'idée que les Etats qui en sont membres ont suffisamment fait en souscrivant à un certain nombre d'obligations sans avoir sérieusement l'intention de les respecter, une instance passe son temps, les meilleurs jours, à faire apparaître que le roi est nu, et qu'on vit dans le règne de l'illusion.

Mais tout cela eut été trop simple si le CEDS avait marché d'un seul pas. Il n'en n'était rien. La situation s'était, au fil des temps, sensiblement aggravée. Les mauvais procédés dont avait usé le précédent Secrétaire général à l'égard du Comité, en restreignant ses ressources, et en pratiquant à son endroit une politique d'invisibilisation, avait certes suscité chez la plupart des membres du Comité plus d'une irritation. Mais cela ne voulait pas dire que certains d'entre eux ne partagent point la prévention de la hiérarchie du Conseil à l'égard d'une démarche trop allante en faveur des droits sociaux. Eux aussi doutaient que le Comité ait le droit de se permettre de trop grandes audaces. Ils étaient par conséquent enclins à se contenter des apaisements que certains cadres intermédiaires de l'institution étaient chargés de prodiguer au Comité pendant que leurs supérieurs s'activaient à le dépecer ou à l'étouffer.

C'est ce que Vingré, naturellement, ne pouvait supporter. Qui savait bien à quel point étaient, la plupart du temps, difficile à discerner, parmi les ressorts des positions prises par ses collègues, le souci de ne pas déplaire au gouvernement de leur pays, le légitimisme, la méfiance viscérale à l'égard de tout excès de droits sociaux, le goût des rhétoriques dissidentes et/ou luxueuses (« *this is excessively complex..., increasingly important* »); combien il est difficile, aussi, de faire travailler ensemble des gens de culture différente, parlant des langues différentes, s'entretenant dans des langues de travail qu'ils ne maîtrisent qu'à demi, avec le concours d'interprètes qui, pour être éclairés, ne sont pas pour autant entraînés à traduire n'importe quel échange. Il y avait, de fait, au CEDS, interprètes et interprètes. Les interprètes avaient été, sous l'administration de Terry Davis, une des cibles de la politique d'externalisation du Secrétaire général, et il n'y avait plus d'interprètes que vacataires ; on avait même fini par se débarrasser du chef des interprètes, qu'on avait quelque temps laissé survivre. Cela n'excluait pas que les officiants fassent preuve de toute la conscience professionnelle possible ; mais on percevait de leur part des formes de détachement qui n'avaient pas cours dans le passé. Quelque mal que se donnât Vingré pour ne pas succomber à la tentation, qui souvent l'étreignait, d'éclater, il n'était pas rare qu'il ne put la réprimer, et qu'il éclatât.

Or il n'est jamais bon de jouer les RuyBlas dans un milieu qui est d'autant moins disposé à confesser les insuffisances, ou les lâchetés dont il est coutumier, que, d'une

certaine manière, il se les connaît, ou tout simplement de faire son métier quand les autres ne s'y résolvent pas. Si, du temps qu'il présidait le Comité, il était parvenu à tenir en respect ceux qui n'en méritaient guère, sa position était, après qu'il eut quitté la présidence, devenue plus difficile.

Aux observations qu'il entraînait dans sa responsabilité de rapporteur général de faire sur les projets de conclusions préparés par le secrétariat, au nom de rapporteurs qui n'avaient souvent guère pris le temps de se familiariser avec eux, il était fatal que ceux-ci réagissent rarement de façon positive. Moins ils avaient travaillé, plus ils attestaient, non sans recourir à de longues et tortueuses manœuvres d'encerclement, d'une extravagante obstination à défendre l'ordonnancement et le mot à mot des développements chaotiques dont, après en avoir assumé la douteuse paternité, ils ne voulaient plus démordre. C'est souvent, on le sait, quand il n'y a pas d'auteur que l'amour propre d'auteur s'enfle jusqu'à la démesure. Quant aux membres du secrétariat, écrasés de travail et pris entre deux feux, désireux de ne pas remettre une énième fois sur le métier des textes qu'il leur avait fallu d'abord rédiger dans la solitude, ensuite modifier en urgence pour y inclure diverses considérations destinées à faire accroire à la survenance, comme suite à une réflexion longuement nourrie, d'une inspiration élucidatrice, ils en venaient plus d'une fois, eux aussi, en toute innocence, à se porter à la défense d'incohérences auxquelles ils avaient, à l'origine, prêté la main à leur corps défendant.

Le Comité, s'il devait mourir, ne mourrait pas seulement de l'inexpiable hostilité que lui vouaient, ainsi qu'à la Charte, nombre d'Etats membres et leurs préposés : ceux du Comité des ministres, ou ceux ayant pris le contrôle d'une partie des rouages du Conseil ; il mourrait aussi de la désespérante inculture, de l'irrépressible vanité, de l'incommensurable paresse d'une partie de ses membres.

Les prédécesseurs des membres en exercice, ceux qui siégeaient au Comité quand Vingré y était arrivé, onze ans plus tôt, valaient-ils mieux que leurs successeurs ? Il était difficile d'en trancher. Vingré était ce que les psychologues appellent un tempérament secondaire ; par rapport à un certain nombre d'événements, de situations, il lui fallait du temps pour se situer ; et quand assez de temps s'était écoulé, il n'était pas rare qu'il s'aperçût qu'il avait gardé d'événements ou de situations qu'il avait vécus comme difficiles un souvenir relativement bon, d'autres qu'il avait vécus comme heureux, un souvenir plutôt amer ou négatif. Il se pouvait qu'il finisse par en aller ainsi s'agissant du Comité des droits sociaux.

Car il regrettait, bien sûr, ceux des anciens membres qu'il avait, et ne s'en dédisait pas, aimés : Tourane, Lucien François. Tourane parce que turc, peut-être, mais aussi parce que profondément généreux, et triste (il regrettait que celui-ci n'ait pas apprécié autant qu'il l'espérait l'hommage qu'il avait voulu lui rendre dans le polar qu'il lui avait inspiré et dont il était le héros). Lucien François parce que, loin d'être le dangereux réactionnaire qu'il avait laissé redouter le précédent expert belge siégeant au Comité (une femme se décrivant, il est vrai, elle-même comme « paranoïaque »), était complètement et résolument subversif, *contre tout ce qui est pour*, et même *contre tout*

*ce qui est contre* (Vingré avait tenté, mais c'était difficile, de donner une recension aussi fidèle que possible d'un ouvrage que celui-ci avait commis, au grand scandale d'un milieu, celui des juristes institutionnels et universitaires belges, qui ne l'avait sans doute jamais vraiment regardé comme un des siens –il était beaucoup trop cultivé et trop sceptique-, bien qu'il y eut passé sa vie). L'avenir de la Belgique était pour Lucien un constant sujet de préoccupation ; il en prédisait assez régulièrement l'éclatement.

Mais il arrivait aussi à Vingré de regretter ceux qui l'avaient plus d'une fois exaspéré, ou déçu : Puntila, Nikitas, Bruto, Stein, Birk, Tatiana, Polanka. Puntila, l'un des vétérans du Comité, de la génération où dans son pays, bon gré, mal gré (Vingré était, pour sa part, incapable de déterminer ce qu'il en avait dans son cas été), le russe était une seconde langue maternelle, alors que, dans la génération suivante (Jarna), on vivait à l'heure américaine, était persuadé de l'excellence du modèle social nordique, et inclinait à regarder comme ethnocentristes ceux qui ne partageaient pas cette conviction. Nikitas, dont de multiples, et, de plus d'un point de vue, paradoxaux engagements, dans une étrange forme de marxisme, dans le piétisme orthodoxe, dans une conjugalité tardive et fervente, et dans les disciplines d'une diète parfois ostentatoire (ses biscottes aux pauses), ainsi que les pressants appétits financiers rendaient le commerce fréquemment difficile, singulièrement pour Tourane, car le progressisme et le patriotisme de l'un et de l'autre s'exprimaient différemment (mais les Grecs ne parviennent pas à abjurer à l'égard des Turcs quelque chose comme une posture coloniale). Bruto, qui n'oubliait pas qu'il avait été ministre dans son pays, ne se consolait pas que les membres du Comité des droits sociaux ne jouissent pas de la même considération que ceux de la Cour, qui était un expert reconnu des questions de marginalité sociale, mais éprouvait à l'encontre des Roms une irrésistible prévention que ne suffisait pas à expliquer sa presque commune origine avec eux. Stein, ardemment conservateur, comme il n'est pas rare qu'on le soit en Norvège, d'une santé probablement plus fragile encore que Nikitas, mais ne s'en ouvrant pas, ce qui contribuait sans doute à aggraver son état. Birk, qui, quand il ne parvenait pas à convaincre ses collègues par des arguments raisonnables, se mettait à hurler, mais il avait ceci de bon que, en hurlant plus fort que lui, on obtenait son respect (Vingré et lui n'étaient jamais tombés d'accord, mais il avait opiné en sa faveur lors de son renouvellement à la présidence). Tatiana, la nomenklatura soviétique se survivant au sein des Etats issus de l'ex URSS, polyglotte, comme on l'est en Arménie, qui avait eu beaucoup de mal à trouver pour Vingré les *chibouks* que, en échange des divers services qu'il lui avait rendus, il lui avait demandé d'acheter dans son pays, car ce n'est manifestement pas dans les quartiers qu'elle fréquentait que ces cigarettes populaires y sont distribuées. Polanka, entre les mains de qui Vingré avait été heureux que passent, lorsqu'il avait quitté la présidence, les destinées du Comité, mais qui tolérait mal ses incartades, quand, plutôt que d'exploser, il se défoulait au cours d'un débat en citant Lewis Carroll ou la Bible, et le lui faisait, cela parfois l'attristait, sentir.

Peut-être en irait-il un jour de même des nouveaux venus, de ceux, à tout le moins, qui s'attarderaient assez longtemps au Comité pour y laisser un souvenir. Car

d'un certain nombre d'autres membres qui n'avaient fait que passer au Comité, et qui avaient eu tôt fait de découvrir que ce n'était pas là le marchepied qu'ils espéraient, que ce n'était pas là qu'ils acquerraient des mérites, Vingré n'avait gardé qu'une mémoire plus floue. Il était étrange, à vrai dire, que pour ce motif ou un autre (La modicité des *per diem* ? Ils n'étaient pas si modiques que cela) qu'il se soit parfois révélé difficile de pourvoir aux sièges vacants du Comité. Toutes sortes d'accommodements y étaient pourtant possibles, pour qui n'était pas la proie d'un sens trop aigu des devoirs attachés à la charge. Strasbourg offre différentes sortes de facilités pour se procurer des soins ou d'autres services auxquels il est, dans certains pays, difficile d'accéder. On peut, quand on est un as de l'ordinateur, et quand on possède un certain entraînement, aisément s'abstraire de débats qui s'enlisent, et rédiger, pendant les séances, une thèse, à tout le moins des articles, ou son courrier. Vingré lui-même ne se privait pas d'en user ainsi quand il estimait qu'il était inutile, voire nuisible, qu'il intervint trop fréquemment.

Au moins son second successeur à la présidence du Comité, Luis, tranchait-il, parsa détermination et sa loyauté, sur la médiocrité ambiante. Qui s'était, avant son entrée au Comité, montré extrêmement actif dans le réseau interuniversitaire agissant comme groupe de pression en faveur de la Charte sociale et de son organe de régulation. Et qui, depuis sa prise de responsabilité, menait pour la survie et la revalorisation du statut du Comité, en étroite liaison avec son secrétaire exécutif, un combat incessant.

Ce n'était pas, il faut en convenir, à l'occasion des diners rituels, réunissant le mercredi soir, à l'occasion de chacune de ses sessions, les membres du Comité que Vingré se familiariserait avec ses nouveaux collègues. Ces diners n'en finissaient pas, coûtaient cher, et satisfaisaient rarement ses goûts alimentaires. Le vin notamment y était mauvais. Dans la plupart des restaurants où il avait fait l'effort d'en être, l'acoustique était mauvaise, et même en français, à plus forte raison en anglais, toute conversation s'avérait difficile. Aussi avait-il renoncé à y participer, C'était également le cas, à vrai dire, d'autres membres du Comité, Giorgos, en particulier. Tourane, Lucien François, Nikitas, sous des prétextes divers, les avaient précédés dans cette voie. Tourane s'en est expliqué dans les quelques pages assez cruelles qu'il a consacrées aux « *Comitards* ». Seuls ceux qui redoutaient de devoir affronter dans l'isolement l'ennui des longues et mornes soirées strasbourgeoises continuaient, à la vérité, à sacrifier à la tradition.

C'était aussi de plus en plus fréquemment en solitaire que Vingré en était venu à avaler à la hâte ses repas de midi. Il n'était ni comme Stein, ni comme Giorgos, un adepte des sandwiches. Ni comme Alexandre, le Roumain, ainsi qu'autrefois Bruto ancien ministre dans son pays (cela peut créer des habitudes alimentaires dangereusement exigeantes), à ce point méfiant à l'égard des nourritures genre *fast food*, et des maux d'estomac susceptibles d'en résulter, qu'il estimait nécessaire de ne fréquenter que de *vrais restaurants*. Il préférerait cependant s'asseoir à une table. Mais peu lui importait la table. Et il n'avait, même après que le CEDS eut été expulsé des locaux de la Cour, même à l'époque de l'épidémie de vilaine grippe, qui, lorsqu'il s'était su qu'elle avait frappé un agent du restaurant, avait vidé celui-ci, même à

l'époque du boycott déclenché par la dégradation de la qualité des plats (c'est un juge de la Cour avec lequel il n'avait auparavant jamais échangé un mot qui l'avait, un jour, rétrospectivement informé de celui-ci), il n'avait jamais rompu avec les habitudes qu'il avait autrefois, pour le meilleur et pour le pire, contractées au restaurant de la Cour.

## - Chapitre 5 -

Depuis que la monstrueuse soucoupe volante du Parlement européen, ayant raté son atterrissage, s'est enchâssée de travers dans la berge sud du triangle pour partie concave du bassin de l'Ill, et que le tronçon du canal sur lequel donne la terrasse du restaurant de la Cour s'est vu cantonné, vers l'est, par un nouveau pont, cette terrasse a perdu une partie de son ancien charme ; Il n'en demeure pas moins agréable, au printemps –le soleil que réverbèrent les dalles de béton y frappe l'été trop fort, et il n'y a que peu de tables à l'abri des frondaisons- de déjeuner là à la fraîche. Il arrive même que la venue des beaux jours arrache à leur componction et à leur morosité ordinaire la cohorte des juristes, confirmés ou en herbe, qui tient là le haut du pavé, et que les conversations échangées –celles qu'on comprend, beaucoup de groupes sont nationalement homogènes et parlent d'autres langues que les langues de travail du Conseil de l'Europe- bien qu'elles restent la plupart du temps marquées de préoccupations boutiquières, se fassent plus légères qu'en d'autres saisons.

De n'être plus guère fréquenté que par le personnel de la Cour n'a, certes, pas peu contribué à l'appauvrissement du paysage humain qu'offrait autrefois aux heures d'affluence, à toutes époques, le restaurant et sa terrasse. Aux différences de génération près, mais celles-ci s'estompent au fil des temps, rien ne ressemble de fait à un juriste comme un autre juriste. Autant dire qu'en dépit de la prédominance des femmes au sein des personnels de la Cour, juges exclus, comme au sein de l'ensemble des personnels du Conseil de l'Europe, prépondérance à laquelle les accès de l'institution doivent de faire, aux heures fort étalées d'entrée et de sortie des bureaux, et à celles, non moins étalées, des pauses, figure de véritables espaces de parade, ce n'est plus désormais au Palais des droits de l'homme que le spectacle offre le plus d'attrait, que ce n'est plus là le poste d'observation privilégié que ça a été dans le passé de l'étonnante diversité de types humains et sociaux à laquelle peut donner cours un recrutement s'étendant à près de cinquante pays, dont quelques-uns ont un passé colonial qui a laissé quelque traces, et d'autres sont situés à l'extrême périphérie de l'Europe. Cette diversité avait, lors de son entrée au CEDS, plus d'une fois égailé les repas de Vingré, qu'exaltait toujours la palette des morphologies, des couleurs d'yeux, de cheveux, de peau, (« *Dieu nous a fait différent qu'Il en soit remercié !* »).

Le sens dans lequel un regard masculin parcourt les silhouettes féminines, les parties du corps féminin sur lesquelles il s'attarde, ne varie pas seulement selon les cultures ; il varie aussi d'un homme à l'autre. Certains regards frappent à hauteur de poitrine ou de bassin, et balayent ensuite, avec plus ou moins d'insistance, les autres parties du corps. Il est, au contraire, des adeptes du regard cavalier, qui, après avoir pris de l'objectif une vue d'ensemble, accommode sur telle ou telle de ses parties. Et encore des adeptes du regard de haut en bas, ou de bas en haut. Vingré était, à titre principal, un adepte du regard de bas en haut, et des investigations insistantes aux approches du pied. Cela tenait sans doute aux longues heures qu'il avait, dans son enfance, et durant celle de sa fille, passé à scruter les anfractuosités de rochers, et les laisses de la mer, pour

ramasser des coquillages. Mais cela tenait certainement aussi à la place tout à fait centrale que les pieds, particulièrement les pieds nus, et les nus pieds, ou toute chaussure découvrant tout ou partie du pied, avait occupé dans ses rêveries adolescentes. Et encore au sentiment qui, paradoxalement, l'habitait, qu'il y avait à venir travailler pieds nus quelque chose comme de la désinvolture, ou de la provocation. Vingré était naturellement désappointé quand les étages supérieurs d'un corps ne tenaient pas les promesses des étages inférieurs. Aussi bien lui arrivait-il de s'en tenir au pied, sans toutefois pouvoir, dans d'autres cas, s'abstenir d'aller voir plus haut.

Les pieds qui venaient, ce jour-là, d'entrer dans son champ de vision, alors qu'assis sur la banquette de pierre implantée en bordure de la terrasse du restaurant et donnant sur la rivière, il fumait, le nez au vent, une cigarette, n'étaient assurément pas n'importe quels pieds. Ils avaient quelque chose des pieds nomades. Mais, à la différence de ces pieds là, ce n'étaient pas des pieds qui avaient souffert. Ils avaient, tout à la fois, un aspect *prodigieusement naturel*, selon la belle formule du général De Gaulle, prononcée dans un autre contexte, et un aspect théâtral. L'émotion éprouvée par Vingré au spectacle de ces pieds n'était cependant pas, il ne tarda pas à s'en apercevoir, d'ordre purement esthétique. Elle était aussi d'un autre ordre ; ce n'était pas sa première rencontre avec ces pieds. Et les circonstances de la première rencontre, de cela au moins il était sûr, n'avaient pas été ordinaires. Quant à préciser ces circonstances, il s'en sentait, au moins provisoirement, incapable. C'était un peu comme si, au lieu d'avoir pour de bon déjà croisé ces pieds dans la réalité, il les avait rêvés. Et ce n'était pourtant pas cela. Il lui fallut un bon quart d'heure pour arracher l'image qu'il voulait retrouver aux brumes de sa mémoire. Mais tout d'un coup il sut. C'était l'avant-veille, non point au restaurant, ni sur sa terrasse, mais dans le hall de la Cour, à proximité d'un des ascenseurs. Il avait, au moment où, remontant du restaurant, il s'en extrayait, buté sur le président de cette puissante institution, qui, revenant de l'extérieur, regagnait son bureau. Ils avaient échangé quelques mots. Et c'est tout en conversant avec lui qu'il avait aperçu, aux deux tiers cachés par le panneau d'affichage derrière lequel elle s'affairait, la silhouette d'une femme, dont seuls les pieds, très exactement ceux qui venaient à nouveau d'attirer son attention, s'offraient au regard de qui, placé de l'autre côté du panneau, ne pouvait saisir que cette partie de son corps.

Il n'en irait pas cette fois comme l'avant-veille. Rien n'empêchait Vingré d'aller y voir de plus près. Celui-ci jeta la cigarette qu'il avait aux lèvres dans un des récipients prévus à cet effet, et s'approcha du groupe composé de la jeune femme, car c'était une jeune femme, et de trois garçons de son âge –peut-être s'agissait-il de stagiaires–, tout en caressant, pour se donner une contenance, la vigne vierge escaladant la paroi du bâtiment à proximité de laquelle stationnait le groupe. Un membre du greffe qu'il avait, en plusieurs occasions, déjà croisé dans ces parages alors qu'il *herborisait* –selon une expression qu'il aimait à se répéter pour lui-même ; et c'était en effet pendant les pauses du déjeuner une de ses activités favorites ; quand elle avait été fructueuse, il rapportait au Comité, et y déposait sur sa table des pommes de pin, des fragments d'écorce, et autres débris végétaux, il était conscient de cultiver ainsi son image. – le salua fort

civilement. Mais l'attention de Vingré, qui venait de saisir quelques bribes de la conversation que poursuivaient les quatre jeunes gens, était ailleurs. Cette conversation portait, de façon tout ce qu'il y a de plus transparente, sur l'affaire *des cheminées de paquebot*, et celui des garçons qui parlait le plus fort parlait de cette affaire non en spectateur, mais d'une certaine manière en propriétaire. Se pouvait-il... ?

## - Chapitre 6 -

Un certain nombre de panneaux implantés dans divers bâtiments du Conseil de l'Europe, en plusieurs emplacements du bunker, dans le hall de la Cour, à droite de l'entrée de la cafétéria de l'Agora, sont, à longueur d'année, couverts d'annonces dont la diversité et la pondération rendent assez bien compte des préoccupations du personnel de l'institution : « *Club de remise en forme, tarif spécial Conseil de l'Europe* » ; « *Urgence Haïti* » ; « *Gymnastique musicale* » ; « *A vendre ... voitures, télé, canapé convertible, poussette, bicyclette, chambre à coucher en orme...* » ; « *To mark the 20th anniversary of the fall of Berlin Wall* » ; « *A louer* » ou « *A vendre... maison de vacances en Toscane, en Espagne du Sud, en Bourgogne ; belle villa à Schiltigheim ; appartement dans maison alsacienne, derrière l'Orangerie ; maison de maître à Kehl* » ; « *sports de combat* » ; « *Exposition vente au profit des enfants du Tamil Nadu* » ; « *Démonstration culinaires à domicile* » ; « *Studio des arts vocaux* » ; « *Soirée dansante/tartes flambées* » ; « *Cours de langue russe* » ; « *Réussir les maths ; avec moi vos enfants vont retrouver le goût des maths* » ; « *Français langue étrangère* » ; « *Ethiopia is struggling to attain the goal in primary education* » ; « *Session de printemps de droit comparé* » ; « *Jouez au piano* » ; « *Jolies chambres meublées indépendantes* » ; « *Le chœur de Christ College* » ; « *Association de Charité Sainte-Véronique : vente de gâteaux* » ; etc... Quelques-unes de ces annonces, essentiellement celles touchant à l'immobilier, comportaient des coupons détachables avec un numéro de téléphone. Vingré ne lisait jamais, dans les journaux, la rubrique des faire-part, ce qui le plaçait parfois dans une situation délicate, par exemple quand il demandait des nouvelles d'un mort ; et, même lorsqu'il avait dû change d'appartement, il n'avait pu se faire à la lecture des annonces immobilières ; il avait en revanche, Dieu savait pourquoi, toujours éprouvé une véritable fascination pour ce panneau d'affichage, et plus d'une fois scruté les annonces qui y étaient apposées, en se demandant s'il se pouvait que, sous des apparences innocentes –remise en forme, démonstrations culinaires à domicile (à domicile ?), très bel appartement à partager (partager ?)–se cachassent des propositions à un titre ou un autre plus ou moins déshonnêtes. Aucun libellé ne lui était cependant, à son grand désappointement, apparu de nature à éveiller un soupçon plausible, susceptible, au prix d'investigations appropriées, de révéler des débordements tangibles. Nul doute cependant que des panneaux d'affichage comme ceux-là, au même titre que les petites annonces des journaux ne puissent offrir un support idéal à différentes formes de communication subreptices et subversives, à des entreprises d'espionnage même ; il était étrange qu'on ne s'en soit pas en haut lieu d'ores et déjà avisé. Aussi bien un rapprochement s'était-il inévitablement imposé à l'esprit de Vingré en écoutant les propos échangés au voisinage de la vigne-vierge, entre ces propos et ce à quoi s'occupait, lors de leur première rencontre, la propriétaire des pieds. Sans plus tarder, il quitta la terrasse, prit l'ascenseur, et, aussitôt arrivé dans le hall, se dirigea vers le panneau d'affichage.

La diversité des annonces qui y étaient apposées n'était pas ce jour-là moins fascinante qu'à l'ordinaire. Quant à en repérer une à laquelle il fut possible de prêter un double sens, c'était autre chose. Vingré était sur le point de déclarer forfait quand, entre l'offre de vente d'une « *Audi luxe, bleu cristal métallisé, sellerie cuir, Alessandro XC ...* », une offre de « *location dans les gorges du Tarn (450€/week end + cleaning 90 €)* », et une invitation à une « *conférence sur la situation au Timor oriental* », il découvrit un curieux billet manuscrit, griffonné sur un quart de page de cahier d'écolier, dont l'offre de vente de l'Audi cachait lamoitié supérieure. Le billet était rédigé pour partie en français, pour partie en grec. Cela ne manquait déjà pas d'originalité. Mais le texte sortait lui aussi de l'ordinaire. Pour sa partie française : « *Bourse aux souvenirs...* ». Suivait le grec, partiellement effacé, mais où l'on distinguait sans trop de difficulté les mots « *Agora* », « *boulé* », « *kaka* », « *ouk* », « *ara* », « *ostraka* », « *kara* ». Le billet, cela complétait le tableau, n'indiquait ni le nom de son auteur, ni où joindre celui-ci. Mais peut-être l'avait-il originellement fait, il semblait qu'on en eut détaché un fragment. Vingré se méfiait des phénomènes d'autosuggestion. « *Agora...* » : tout de même, se dit-il, ou bien il s'agit d'une simple coïncidence, mais ce serait curieux, ou bien c'est ce que je cherche, et il se pourrait que ce soit sérieux. Et comme il n'était pas rare, il l'avait à plusieurs reprises vérifié, que la même annonce soit simultanément apposée à plusieurs endroits, il se dit qu'il lui fallait faire le tour des autres panneaux, en commençant par celui de l'Agora.

Le panneau d'affichage situé à droite de l'entrée de la cafétéria de l'Agora portait encore plus d'annonces que celui du hall de la Cour. Mais Vingré savait ce qu'il cherchait, et il lui fallut peu de temps pour en faire l'inventaire, et en repérer une rédigée en grec. Pas plus que celle de l'Agora, cette annonce ne comportait la mention d'un quelconque auteur, ni quelque coordonnée que ce soit. Bien qu'il eut, cinquante ans plus tôt, participé au concours général de grec, Vingré ne savait malheureusement plus assez de cette langue pour savoir de quoi l'annonce pouvait précisément traiter. Il allait devoir faire appel à un hellénophone pour se renseigner. Et il ne fallait pas qu'entre-temps le billet disparaisse. Sans hésiter, après avoir jeté un regard circulaire en direction des agents de sécurité de faction à la porte, puis aux quatre coins du hall, il s'empara du billet et le glissa dans sa poche. Restait à trouver l'hellénophone. Hélène ? Non, c'était trop risqué. Il était à craindre qu'elle n'interprète une requête de ce type comme un prétexte. Et même si ce n'était pas le cas, Hélène était un être de passions, et on ne pouvait savoir dans quel sens pouvaient, à cette heure, incliner ses passions ; à quel degré de réserve aussi elle pouvait se sentir tenue à raison de ses responsabilités dans la hiérarchie du Conseil ? Giorgos alors ? Giorgos était l'un des derniers membres entrés au Comité, grec et francophone.

Bien que la séance du Comité ait déjà repris, Giorgos, malheureusement, n'était pas à son poste de combat. Vingré s'enquit de son sort auprès d'un membre du Secrétariat. Celui-ci lui fit savoir que Giorgos avait soit été à l'infirmerie, soit regagné son hôtel, car il avait mangé quelque chose qui n'était pas passé. Giorgos, cela se traduisait autrement que chez son compatriote et prédécesseur au Comité, Nikitas, mais

cela paraissait également sérieux -s'agit-il d'un syndrome grec?- éprouvait des difficultés avec la nourriture. Il avait, lors des premières séances du Comité auquel il avait participé, accompagné Vingré au restaurant de la Cour, mais un jour où, entre les plats proposés, il avait, après de longues hésitations, choisi une escalope de dinde « coco » -on avait du mal à s'en persuader-, il n'était pas parvenu à en venir à bout, et en avait laissé la moitié dans son assiette. Vingré détestait qu'on gâche *la nourriture du Bon Dieu*, et n'avait pu s'empêcher de lui demander pourquoi il en laissait. « *Ce n'est pas bon* », lui avait répondu Giorgos. « *Si on ne mangeait que ce qui est bon, beaucoup de gens, ici et ailleurs -je crains que ce soit pire ailleurs-, mourraient de faim* » lui avait rétorqué Vingré. Nombreux étaient à la vérité les membres du Comité, même autres que grecs, qui entretenaient avec la nourriture un rapport compliqué. C'avait été le cas de Touran, de Bruto. Les longues réflexions auxquelles ils se livraient, certains jours, avant de se décider pour un plat, et les commentaires dont ils éprouvaient le besoin de faire profiter leurs commensaux, étonnaient toujours Vingré. Celui-ci ne professait, pour sa part, aucun souci d'hygiène alimentaire, et ses goûts culinaires étaient dépourvus de tout raffinement. Il n'était même pas gourmand. Giorgos, lui, l'était sûrement. Car, comme il regagnait l'Agora, où le Grec l'avait devancé, Vingré l'avait vu sortant de la cafétéria une tasse de café dans une main, un crumble au chocolat dans l'autre. « *Oh, oh*, avait fait Vingré, *je vois qu'il y a des choses que tu trouves bonnes* ». « *J'étais envie* » avait concédé Giorgos. Il parlait parfaitement français. Son français n'en gardait pas moins, par bonheur, juste -tout juste- ce qu'il fallait de scories pour le rendre attrayant. Il est, dans la pratique du français langue étrangère, comme en littérature, des impropriétés qui rafraichissent.

Peu après l'escalope de dinde coco, Giorgos s'était, pour sceller sa rupture non seulement avec le restaurant de la Cour, mais avec la Cour, découvert un motif péremptoire. C'était en vain qu'il s'était porté candidat à la succession du juge grec dont le mandat venait à expiration ; et les conditions dans lesquelles il avait été éconduit, n'avaient pas été convenables. Elles n'avaient, à tout le moins pas porté témoignage des vertus de l'élection comme procédé de désignation de juges. L'un des membres du Comité chargé, au nom de l'Assemblée parlementaire, d'interviewer les candidats l'avait indiscretement interrogé sur un *blanc* dans son curriculum-vitae, puis lui avait reproché d'avoir mentionné, pour l'expliquer, son incarcération à l'époque des colonels.

S'il était impossible de mettre la main sur Giorgos, que faire avec l'annonce ? Même si personne n'avait vu Vingré s'en emparer, il pouvait ne pas être sans inconvénient qu'elle disparaisse du panneau. Cela risquait d'alerter son auteur, ou ses destinataires, de compromettre, interrompre, infléchir, qu'en savait-on, un processus avec lequel mieux valait ne pas interférer. Aussi bien Vingré décida-t-il qu'il lui fallait remettre l'annonce à sa place. Mais aussi, pour le cas où elle disparaîtrait, en prendre préalablement copie. Elle ne comportait heureusement qu'une dizaine de courtes lignes, et il n'était pas hors de sa portée, même cinquante ans après le concours général, de recopier dix courtes lignes de grec. Vingré fit comme il avait décidé, en profita pour

aller fumer une cigarette, et regagna sa place dans la capsule. Giorgos venait, lui aussi d'y reprendre la sienne.

« - Où étais tu ?

- A l'infirmierie

-Ça va mieux ?

- Un peu

-Tu as la force de me traduire ça ?»

La réponse ne se fit pas attendre.

« - La force oui, mais je ne peux pas, ça n'est pas du grec.»

Était-il possible qu'il eut mal recopié ?

« - Ce sont bien des lettres grecques, pourtant, et quelques mots au moins, « Agora », « boulé », « ostraka », « kaka », sont aussi des mots grecs !

- Les lettres, et ces mots-là, oui, les autres mots non. »

Vingré avait plusieurs fois observé que les locuteurs de certaines langues, lorsqu'un étranger n'attestait pas de ces langues une maîtrise incontestable, prenait volontiers un plaisir de propriétaire jaloux de se réserver la jouissance exclusive de son fonds, à affecter -était-ce seulement d'affectation qu'il s'agissait, difficile à dire-, de ne pas comprendre ce qu'on cherchait, dans cette langue, à leur faire entendre. Il lui était même arrivé, avec des Grecs en particulier, de se faire renvoyer dans ses buts alors qu'il s'était humblement borné à poser une question :

« - « Métis », ce mot à t-il encore un sens en grec moderne ? Il était d'usage fréquent, autant que je me souviens, en grec ancien.

- « Métis », ça n'existe pas !

- Peut-être que ça n'existe plus, mais ça existait

- Non !

- « Métis » : mu, heta, teta, iota, sigma...

- Non ! »

Le mur ! Vingré, piqué au vif, avait pris son courage à deux mains, et consulté Google, ou, pour être plus exact, fait consulter Google par un ami secourable. On y trouvait évidemment une notice de deux pages sur la *Métis*, l'intelligence rusée des grecs, celle d'Ulysse ...etc...

Que Giorgos -qui ne manquait jamais une occasion de proclamer « la Grèce me fatigue », mais ce ne pouvait tout de même pas être cela qui le bloquait-, se refuse à reconnaître comme grecs les mots que Vingré avait recopiés ne voulait donc pas forcément dire qu'ils n'étaient pas grecs. Mais, à supposer que Giorgos ait raison, à quelle langue ces mots pouvaient ils appartenir ? Quelle langue autre que le grec écrit-on en lettres grecques ? Le macédonien ? Ça n'était pas le moment de compliquer les choses (l'« ex République yougoslave de Macédoine » ; « *Macedoniawas and isGreece* »).

Il n'était pas impossible, en revanche, que, pour peu qu'il connaisse, même approximativement, l'alphabet grec, quelqu'un ait utilisé cet alphabet pour communiquer un message énoncé dans la langue de son choix. Et l'idée d'avoir recours

à un tel procédé était bien de celles susceptibles de germer dans l'esprit de conspirateurs désireux de s'entourer de précautions en vue de déjouer une éventuelle surveillance. Vingré, dès qu'il eut repris possession du document, se mit en devoir de le passer au crible, ce qu'il n'avait pas vraiment fait auparavant, à la lumière de cette nouvelle hypothèse. Cela ne lui prit guère de temps. Comment, alors même qu'il avait subodoré que l'annonce pouvait délivrer un message subversif, n'avait-il pas pensé plus tôt qu'elle pouvait avoir été rédigée dans un langage secret, à tout le moins dans une langue différente de celle où elle donnait, à première vue, l'impression de l'avoir été ? La vérité était que les rédacteurs de l'annonce ne s'étaient pas donné beaucoup de mal. Le texte une fois transcrit en caractère latins, et même sans rétablir les espacements entre les mots propres à en faciliter le décryptage, était sans effort intelligible au premier regard. Une fois ces espacements rétablis, il se lisait ainsi :

« *Ton Agora, Térée*, (il fallait bien sûr lire Terry, mais « Térée » faisait évidemment plus grec),

*Elle est caca.*

*Même les lapins ne voudraient pas*

*Vivre dans c't espèce d' piège à rats,*

*Ouq' de bosser nous fout les boules.*

*Ah, t'as voulu nous rendre mabouls ;*

*Eh ben, tu t'préparas d'gros tracas .*

*T'as rien d'un marquis d'Carabas*

*Et personne n'nous mettra au pas*

*Ni toi, ni tes Carabosses ».*

Il s'agissait, somme toute, d'une variation assez frugale, et n'impliquant même pas avec la culture grecque une familiarité particulière (sinon pour ce qui est du recours à Térée en lieu et place de Terry, et de l'habile utilisation de quelques vocables : « *boulé* », « *ostraka* », « *cara* »), sur le thème autrefois familier aux potaches « *oukelabonpolin :elpiselfe kaka* ». Les rédacteurs du texte s'étaient à peu de frais fait plaisir. Mais cela n'ébranlerait pas les colonnes du temple ; était aussi par définition, voué, à rester confidentiel ; et ne pouvait pas, quoi qu'il en fut, à la différence des précédents épisodes de la saga, passer pour un événement. A moins que la menace finale ne se veuille annonciatrice (mais annonciatrice à qui ?) d'une agression contre le Secrétaire général. A ceci près que le Secrétaire général dont il était fait mention n'était pas le Secrétaire général en exercice, mais son prédécesseur. Pour les Carabosses, dont le changement de titulaire du secrétariat général n'avait de fait pas ébranlé la position, l'allusion était transparente, mais elles n'étaient, elles, l'objet d'aucune mise en garde.

Que faire de tout cela ? Sinon, pour commencer, tenter de prendre contact avec la jeune femme aux beaux pieds ? Vingré, malheureusement, ignorait jusqu'à son nom. La première chose à faire était de tenter d'obtenir celui-ci . Peut-être était-il possible de demander à cet effet le concours d'anciens collaborateurs du Comité passés à la Cour.



## - Chapitre 7 -

Les anciens collaborateurs du Comité européen des droits sociaux qui s'étaient, au terme de subtiles manœuvres, ou à la faveur d'un évènement heureux, échappé du corral, s'efforçaient, lorsqu'on les croisait, de manifester vis-à-vis de l'institution à laquelle ils avaient apporté leur concours, quelque chose comme une fidélité nostalgique. Mais on sentait bien que le cœur n'y était pas, et qu'en transfugeant à la Cour, au Commissariat aux droits de l'homme, ou au Secrétariat général, ils avaient, en réalité, eu le sentiment d'échapper à un enfermement dont ils redoutaient qu'il ne leur soit fatal, dans lequel ils ne souhaitaient naturellement pas retomber –cela valait pour Leïla, comme pour Hélène et pour quelques autres- ; et que ce n'est pas sans une sorte d'apitoiement qu'ils considéraient leurs collègues encore retenus dans les chaînes, sinon de l'esclavage, du moins d'une forme de servitude à la fois imposée et réprouvée. Quant à ces derniers, que leurs propres angoisses renseignaient assez sur ce que pouvait avoir éprouvé, quand ils étaient à leur place ou à leurs côtés, et éprouvaient, après avoir choisi, ou été admis à *choisir la liberté*, les évadés de plus ou moins fraîche date, leur comportement oscillait entre la fierté ambiguë qui est souvent le dernier recours des victimes, et une sourde aigreur.

Autant dire qu'il n'était pas opportun de recourir à eux comme intermédiaires pour tenter d'obtenir d'un ancien collaborateur du Comité passé à la Cour une information de quelque ordre que ce soit. Mieux valait opérer par ses propres moyens. Ce qui n'allait pas non plus tout à fait de soi. Car c'était le Comité de droits sociaux en son entier qui, à l'odorat des transfuges, sentait plus ou moins le souffre, y compris son secrétaire exécutif, vestale héroïque d'une cause à laquelle on lui avait depuis des années fait payer cher son dévouement, en particulier quand, la fatigue aidant, il s'était lui aussi porté candidat à un autre destin, et, bien sûr, sinon tous les membres du Comité, du moins ceux qui incarnaient notoirement le combat mené par celui-ci pour échapper à l'écrasement que la hiérarchie du Conseil avait de longue date entrepris de lui infliger.

Parmi les anciens collaborateurs du Comité que la Cour avait deux ou trois ans plus tôt accueillis en son sein, il en était une, Brigitte Dupont-Sternet, avec laquelle les rapports de Vingré, lors de son arrivée au Comité, n'avaient pas été exempts de difficulté. L'établissement des conclusions des campagnes de contrôle destinées à vérifier jusqu'à quel point les Etats parties à la Charte sociale respectent ou non les engagements souscrits au titre de celle-ci, est un exercice difficile ; il faut en premier lieu comprendre en quoi consiste leur législation, ensuite tenter de discerner dans quelle mesure les pratiques suivies correspondent au droit applicable. Cela ressemble souvent à un jeu de devinettes, qui n'a pas l'heur de passionner certains membres du Comité, lesquels n'entendent pas, de toutes façons, faire figure de censeur, non seulement de la politique de l'Etat dont ils sont ressortissants -et à qui ils doivent plus ou moins d'être là-, mais encore de celles des autres Etats. Tel n'était pas, on l'a déjà suggéré, la pente de Vingré. Il l'avait tôt manifesté ; ce qui n'avait pas été sans irriter certains membres

du secrétariat, en particulier Brigitte Dupont-Sternet. Et puis les choses s'étaient arrangées. Ils avaient même, Vingré et elle, fructueusement collaboré à l'élucidation de réclamations collectives spécialement ténébreuses. C'est à Brigitte Dupont-Sternet que Vingré décida de s'adresser pour essayer d'avoir réponse au souci qu'il avait de mettre un nom sur la propriétaire des pieds.

Décrire la jeune femme n'était pas en soi un problème. S'expliquer des raisons propres à justifier la curiosité qui l'amenait à souhaiter obtenir le renseignement demandé était moins aisé. Il ne fallait pas que Brigitte Dupont-Sternet prête à sa démarche des intentions qui lui étaient étrangères –un homme de son âge se renseignant sur l'identité d'une jeune femme, qui peut savoir ce qu'il a en tête ?-, ce qui aurait pu sceller sa langue. Vingré tenait aussi à sa réputation, Il ne pouvait cependant s'ouvrir à son informatrice du genre d'investigations qu'il avait entreprises.

*« -Brigitte, j'aurais besoin de faire appel à la connaissance, que vous devez avoir, maintenant, du personnel de la Cour. Il se peut que vous vous demandiez à quel usage je vous sollicite. Je ne souhaite naturellement pas vous impliquer dans une affaire louche. J'ai passé l'âge de m'intéresser, pour des motifs personnels, comme quelqu'un de moins averti que vous pourrait m'en soupçonner, aux jeunes femmes...Il se trouve seulement que, pour des raisons dont je vous rendrai bien sûr compte si vous le souhaitez (il fallait espérer qu'elle ne le souhaite pas), il me serait très précieux de savoir comment s'appelle une jeune femme que j'ai croisée par deux fois ces jours-ci, dans le hall de la Cour, puis au restaurant » .*

Suivait la description.

*-C'est, monsieur le Président, qu'il y a beaucoup de monde à la Cour, et que tout le monde n'y connaît pas tout le monde. Pour ce qui est de moi, je ne vois pas, a priori, de qui il pourrait bien s'agir. Brune au teint mat, dites-vous ; portant habituellement des nu-pieds ; grecque peut-être ; ça n'est pas rien, mais ça ne me suffit pas. Le mieux que je puisse faire pour vous, si vous n'êtes pas trop pressé, c'est d'aller moi-même aux renseignements. »*

Soit qu'elle ait été pressée, soit qu'elle se soit estimée fondée à lui faire confiance, soit que l'usage qu'il pourrait faire de l'information sollicitée lui soit totalement indifférent, elle ne l'avait pas interrogé sur sa nature. Tant mieux. Il hésita à ajouter quoi que ce soit, de peur d'éveiller la curiosité qui ne s'était pas manifestée. Restait que, d'une certaine manière, il était pressé.

*« - Pensez-vous être en mesure de me donner des nouvelles dans le courant de la semaine, avant la fin de la session ?*

*- Je vais essayer, je vous rappelle. »*

Elle avait, presque inespérément, rappelé.

*« - La jeune femme dont vous cherchez le nom est en effet grecque ; elle s'appelle Tsiganou, Ioanna Tsiganou. Elle a travaillé pour le juge grec. Mais elle ne travaille plus pour lui. Elle a obtenu un contrat temporaire au Commissariat des droits de l'homme. »*

Le juge grec ? Celui que l'assemblée parlementaire avait préféré à Giorgos, et qui, à en croire la rumeur, ne risque pas de trop compliquer la vie aux gouvernements, ou celui d'avant ? Peu importait. Tsiganou, un nom prédestiné, par les temps qui couraient, pour travailler au Commissariat des droits de l'homme, pas forcément ailleurs au Conseil. Cela avait dû peser, côté Commissariat, en faveur de son recrutement. Mais il était étrange que les Ressources humaines n'aient pas trouvé que trop, c'était trop. Une stagiaire grecque de ce nom avait, quelque quarante ans plus tôt, séjourné en même temps que Vingré au cabinet du préfet du Gard. Elle n'avait pu dire à celui-ci si l'origine de son nom avait à voir avec ce qu'à première vue il évoquait. Vingré et elle avaient, pendant un ou deux ans, après qu'elle eut regagné la Grèce, échangé quelques correspondances, mais Vingré en avait perdu la trace à l'époque des colonels. S'il parvenait à prendre langue avec Ioanna Tsiganou, ce souvenir pouvait fournir une bonne entrée en matière. Mais ceci fait, quelle matière ?

La semaine s'acheva sans que Vingré réussisse à donner à cette question ne fut-ce qu'un commencement de réponse. Il n'avait pas, lorsque s'ouvrit la session suivante, sensiblement progressé. Et cela, conjugué avec la sourde obstination de quelques membres du Comité à se refuser à faire, dans les domaines où c'était le plus nécessaire, mouvement vers une jurisprudence adaptée aux exigences du temps (c'était déjà bien quand ils ne militaient pas pour l'abandon de jurisprudences progressistes de longue date établies), le mettait de méchante humeur. Les interruptions de séance qui lui permettaient de se détendre étaient plus que jamais bien venues.

Giorgos, quand il n'était pas indisposé, était accoutumé de proposer à Vingré de mettre les pauses à profit pour aller fumer en sa compagnie. Il détestait cependant fumer dans la « niche à fumeurs » jouxtant l'entrée de l'Agora (« *On est regardé !* » ; peut-être redoutait-il aussi d'avoir à dialoguer avec Alexandre, le Roumain, avec lequel, bien que celui-ci fut d'origine grecque, ou pour ce motif, il ne se sentait guère d'affinités). Et il préférait le faire au sous-sol, au voisinage du PC Est et de la crèche, sur les arrières du bâtiment donnant sur l'allée Kastner. C'est par là, avait-on, l'hiver précédent, révélé à Vingré, qu'étaient livrés les produits destinés à la cafeteria, ainsi que divers autres produits ou marchandises destinés à des agents apparemment adeptes du « bio ». Des casiers en plastique bleu, assez semblables à ceux dans lesquels on entasse, dans les bureaux, les courriers à l'arrivée, ou en vue du départ, étaient empilés à l'extérieur du bâtiment sur une table, portant chacun une étiquette nominative (Mr Klein, Mr Roust, Mademoiselle Moineau, Mr Dritt) assortie d'une étrange mention « *Conseil de l'Europe.....nouveau/ ....bâtiment* » (les trois premiers mots occupaient la première ligne ; Vingré s'était du coup demandé s'il se pouvait que les nouvelles autorités aient imaginé, pour introduire du neuf au Conseil de l'Europe, de prendre exemple sur le Beaujolais) et encore « *demi-part* » (à ce vocabulaire, d'inspiration fiscale, Vingré n'avait pas trouvé d'explication).

Giorgos avait, au cours des deux sessions précédentes, décidé qu'il n'était pas en état de fumer. Aussi Vingré, que d'être regardé n'inquiétait pas autant que le Grec, s'était-il contenté de la niche à fumeurs. Mais Giorgos, revenu à meilleure fortune

s'estimait cette fois, semblait-il, à nouveau en état de courir le risque d'une cigarette « *On va fumer ?* ». Pas des Karelias (les cigarettes grecques dont, sachant le goût qu'en avait Vingré, il lui apportait ponctuellement, à chaque session, deux paquets) « *...Tu as des Stuyvesant ?... En bas ?* ».

En quelques mois, les adeptes du « bio » s'étaient de toute évidence multipliés ; le nombre des casiers bleus empilés à l'extérieur du bâtiment avait au moins doublé.

« - *Au lieu d'aller à la pharmacopée, tu devrais faire comme ces gens-là, te faire livrer des rations bio, ce serait bon pour ta santé.*

- *Et où est ce que je les mangerais ?*

- *Certes pas dans la salle de réunion, c'est interdit !*

- *Alors ?*

- *Dans les parcs.*

- *Par ce temps !*

- *Il doit y avoir une solution. Il faut y réfléchir. Ce temps n'est pas pire que le temps ensoleillé ; tu m'as dit, quand tu n'étais pas bien, en février, que c'était à cause du soleil.* »

Tout en conversant ainsi, Vingré balayait des yeux, de même qu'il l'avait fait la fois précédente, les étiquettes portant les noms des destinataires des casiers (les noms aussi flattaient sa fascination du divers). C'est alors qu'un nom figurant sur un des casiers lui sauta soudain littéralement au visage. « Tsiganou ».

Elle aussi ! Pardieu ; c'était bien sûr ! Elle était une adepte du « bio » ! Cela allait avec les pieds nus, et, avec un peu de chance, avec l'hostilité au nucléaire, le pacifisme, l'action en faveur des droits de l'homme, l'absence de considération inutile pour les hiérarchies, le goût des happenings... ; pas de n'importe quel happening tout de même. Bien que grecque, la jeune Tsiganou n'avait pas une tête de terroriste. Si elle n'avait pas vécu en Grèce, il était peu probable, au reste, qu'elle ait fréquenté les Cellules de Feu, ou autres organisations de ce genre. La vérité, récapitula-t-il dans les instants qui suivirent, mais comment n'y ai-je pas pensé plus tôt, c'est qu'il faut, dans les événements dont l'Agora, au sens large, a, depuis que cette affaire a débuté, été le théâtre, distinguer deux séries complètement différentes : la première, dans laquelle il faut ranger le plastic et la galette des rois, la seconde regroupant l'omelette norvégienne, les mites serbes, les cheminées de paquebot, sans doute aussi les dalles, pour les hyménoptères je ne sais pas. Si la piste Tsiganou vaut quelque chose (mais vaut-elle quelque chose ?), ça ne peut guère éclairer que la première série, pas la seconde.

## - Chapitre 8 -

Suffit-il de savoir à quel nom répond quelqu'un pour que l'aborder devienne plus facile ? Rien n'est moins sûr. Même si l'on peut se prévaloir d'un vague souvenir en rapport avec le nom... Vingré remâchait pour la énième fois des réflexions de ce type en se dirigeant vers la Cour, plus exactement vers son restaurant.

Aux grilles de l'enceinte du Palais des Droits de l'homme étaient depuis plusieurs jours une fois de plus accrochée, par des moyens de fortune, toute une série de banderoles retraçant les vicissitudes de justiciables malheureux. Il était fréquent que, désespérés par la lenteur avec laquelle la Cour rendait ses verdicts, ou par la fin de non-recevoir qui leur avait été opposée, des requérants s'installent, y compris en hiver, emmitouflés dans des couvertures, aux abords du Palais, pour réclamer justice, ou protester. Il était même arrivé qu'un protestataire, était-ce celui en fauteuil roulant ou un autre, s'enchaîne à l'une des grilles. « Hitchcock : « *Les enchainés* » s'était, ce jour-là, dit Vingré, et c'est ainsi que, mentalement, il évoquait, depuis lors, ce spectacle qui l'étreignait toujours, lui coupait aussi toujours plus ou moins l'appétit. Les plus endurants des protestataires tenaient quinze jours, trois semaines, guère plus. Au bout d'un certain temps, il était au reste probable que les occupants des lieux, dont ces manifestations finissaient par troubler la quiétude, faisaient appel à la police pour qu'il y soit mis fin. L'auteur des banderoles, assis sur une chaise pliante, à quelques pas de celles-ci, était, semblait-il, cette fois un Allemand. L'une des banderoles proclamait : « *Je suis un être humain, ne me déportez pas une nouvelle fois.* ». Les autres étaient écrites dans un anglais approximatif truffé de quelques mots d'allemand,

*“Since O4 O9 10 Demo animals  
For my right as a human  
Brenninger against me  
Company, since I am on the  
Road 1 year, 3 years, I have no money as to the ales. Just because I am fighting  
Against Injustice gericht.  
Who is done to me  
In Germany*

Le tout barré d'une mention “CORRUPTIO” en lettres majuscules, et en gros caractères.

Et encore

*« As a human who has a right of freedom and help  
That I come for,  
That is because I am here  
Will be (illisible), if not help me”*

Il y avait aussi quelques photos, en l'espèce celle d'un Bundesminister, et quelques caricatures. Moins inspiré que d'autres protestataires, celui-ci n'avait pas imaginé, comme eux, afin de tenter de faire comprendre quels torts il avait subi, d'en faire apparaître la chronologie et les ressorts cachés au moyen d'un schéma explicatif du type de ceux quelque temps plus tôt proposés par un Bulgare, un Roumain ou un Espagnol, un Portugais et un Italien aussi, pour faire ressortir la collusion entre leurs gouvernements et la mafia, qu'ils considéraient apparemment comme à l'origine de leurs malheurs. Peut-être les protestataires étaient-ils des illuminés, peut-être non. Et leur cause méritait-elle, ou aurait-elle mérité, de faire l'objet d'une plus grande attention que celle dont étaient enclins à faire preuve les juges devant qui elle était ou avait été portée. Que la Cour fut ou non, comme le proclamait dans le hall du bâtiment, et un peu partout dans ses étages, et encore dans le Bunker, « *La conscience de l'Europe* », ce qui était sûr, c'est qu'il est imprudent de faire naître chez qui que ce soit des espérances qu'on n'est pas disposé, ou pas en mesure de combler, or il était peu probable que la Cour le fut. Tant le souci de ne pas exagérément déplaire aux pouvoirs, (et ce souci s'était, avec l'arrivée des juges de l'Est, à quelques exceptions près, sensiblement accru), et plus encore sans doute un légitimisme endémique, la conviction naïve que les institutions fonctionnent comme il est prévu qu'elles fonctionnent, y compris dans des pays où ce n'est d'évidence pas le cas, tenaient dans l'alchimie des raisonnements des juges de Strasbourg une place déterminante.

Comment n'aurait ce pas été le cas alors qu'au nombre des grands moments de la vie du Palais des droits de l'homme comptaient ceux où l'on recevait un chef d'Etat ou de Gouvernement, et revêtait en son honneur les marches du Palais d'un large tapis rouge ? Il n'était d'ailleurs, pour se convaincre de l'extrême ambiguïté des ambitions de la Cour et de ses membres, que de voir la place accordée dans les panneaux implantés, à l'occasion de la célébration de son cinquantième anniversaire, aux photos de juges en robes noires et rabats de dentelle conversant avec toutes sortes de représentants des gouvernements de divers pays membres (Rachida Dati, etc...), pour se persuader que ces juges-là non plus n'étaient pas indemnes du mélange d'envie d'en découdre avec l'autorité politique, et de crainte révérencielle à son égard qui anime, dans une proportion variable, partout dans le monde, le corps judiciaire au sens large.

Vingré avait plus d'une fois surpris des visiteurs de la Cour, et même des membres de celle-ci en contemplation devant les panneaux célébrant sa gloire. Il n'avait en revanche jamais vu personne s'attarder pour lire les banderoles implantées sur les grilles, ni davantage converser avec des manifestants (en dernier lieu les Kurdes lorsqu'ils avaient implanté, non pas sur le trottoir devant la Cour, car on les en avait empêchés, mais sur celui d'en face, devant l'Agora, une espèce de cage figurant la cellule dans laquelle leur leader était enfermé, dans l'espoir d'apitoyer les passants sur son étroitesse et son inconfort). Le fait est qu'on vit quotidiennement au Conseil de l'Europe, avec les droits de l'homme et avec les violations dont ils sont, partout, incessamment l'objet ; et que cela, comme l'exercice de la médecine peut-être, qui tente

de soigner et de guérir, mais n'y parvient pas toujours, tend à durcir, rend à tout le moins peu à peu fataliste.

Dans le même ordre d'idées, Vingré n'était pas persuadé que la collection d'affichettes ornant le bas des parois vitrées du premier étage de l'Agora, du côté du provoquant « VI » en tubes de métal sur lequel prend appui l'auvent abritant l'entrée du bâtiment (personne n'a, semble-t-il, songé à s'inquiéter de l'allusion qu'on aurait pu voir là à l'obsolescence de la Vème république, et au prochain avènement d'une VIème), n'ait pas fini, à moins que ce n'ait été le cas dès le début, par remplir un rôle plus fonctionnel (cacher les jambes des occupants des bureaux de cet étage, ou mieux isoler les bureaux) que pédagogique. Il était en effet très difficile, depuis le perron de l'Agora, de déchiffrer des messages qu'elles avaient été conçues pour véhiculer, sauf d'une part à se tordre le cou, d'autre part à s'être préalablement muni d'une paire de jumelles. Mais peut-être cela faisait-il aussi partie du projet. Car ces affichettes, dont il s'était, pour sa part, donné les moyens de scruter les intentions, n'étaient pas toutes politiquement correctes. Nul ne pouvait certes (à ce niveau de généralité ce n'était pas compromettant) se plaindre qu'on dénonçât les atteintes à la liberté d'expression à coup d'images montrant des mouchoirs noués autour de becs d'oiseaux, des bouches bâillonnées, ou cadenassées, ou scotchées ; des visages revêtus de masques, ou recevant de plein fouet un coup de poing ; des bouches béantes sur des dents fracassées ; plus subtilement, des index posés en travers de lèvres entr'ouvertes ; ni qu'on proclamât « *Speak for those who cannot* ». Même les affichettes montrant des femmes voilées, ou des orateurs s'exprimant depuis une tribune face à une foule tétanisée, pour assorties qu'elles fussent de légendes en caractères arabes, n'étaient probablement pas de nature à déclencher la critique, dès lors qu'on n'était pas près d'accueillir au sein du Conseil de l'Europe des pays susceptibles de se sentir visés -ceux des pays membres de tradition musulmane n'utilisaient plus l'alphabet arabe-. Une seule affichette aurait, avait-il semblé à Vingré, pu donner lieu à un incident, mais sans doute n'avait-elle été remarquée par personne, en tous cas par aucun Russe : celle représentant une baba dont on croyait comprendre qu'elle s'insurgeait contre sa condition d'assujettie au servage de l'emboîtement, ce qui est le propre des poupées russes.

Les plats proposés par le restaurant étaient encore moins attirants qu'à l'ordinaire. Celui que Vingré avait choisi était, également comme à l'ordinaire, plutôt mauvais. Il l'avait néanmoins avalé. Il était allé, pour le faire passer, se rechercher un second quart de rouge, dont il n'attendait naturellement rien, que de lui procurer un peu de chaleur, et de courage au ventre, s'il advenait qu'il croise la Grecque. Il ne l'avait pas croisée.

Le plus convenable, dans ces conditions, pour approcher la jeune femme sans l'inquiéter, sans lui faire peur, à un titre ou à un autre, était, conclut-il, de lui faire parvenir un mot. Restait qu'elle devait plus ou moins travailler avec Hélène, le staff du commissaire aux droits de l'homme n'était pas très développé - Le très bel allemand, ancien d'Interpol, qui avait été l'un des collaborateurs de Gil Robles y Gil Delgado, l'ancien *Defensor del pueblo* espagnol, quand celui-ci avait exercé les fonctions de

commissaire, était-il toujours là ? C'était à vérifier. L'homme était intelligent, très entraîné, peut-être même plus qu'il ne le donnait à entendre, aux affaires de grande délinquance, de mafia, d'espionnage -. Et que le risque dont, si la Grecque s'avisait de rechercher auprès d'Hélène des informations à son sujet, à lui Vingré, il se pouvait que celle-ci lui donnât à entendre qu'il était amateur de jeunes femmes. Il avait de fait, c'était maintenant du passé, mais il ne pouvait le nier, quand Hélène travaillait au Comité, été tenté de la courtiser. Peut-être parce qu'elle était Grecque ; et que c'était, plus évidemment encore quand elle revêtait un de ces ensembles noirs auxquels allait ses préférences, un personnage de tragédie (grecque, albanaise, espagnole, sicilienne, ou corse, mais de tragédie). Peut-être parce qu'il aurait pu faire sienne la confession d'Aragon : « *J'aimais déjà les étrangères quand j'étais un petit garçon* » (Il avait, pour ce motif, et à cause de la touchante symbolique des rubans ou tresses de coton noués en mai aux branches des premiers arbres en fleur, les magnolias en particulier de la place Brandt, rêvé d'une jeune Bulgare qu'il avait surprise en train de se livrer à ce rite propitiatoire ; rêve naturellement sans perspective d'incarnation). Peut-être aussi parce qu'Hélène tirait d'un défaut dans le visage cet attrait singulier que donne à une femme, par ailleurs belle, une particularité dont celui qui l'a repérée se prend à rêver que de l'avoir fait pourrait créer entre elle et lui un lien singulier. Hélène n'avait pas les yeux dans sa poche ; elle avait compris, et pris ses distances ; non sans recourir à des moyens déloyaux, que Vingré en tous cas avait ressentis comme tels, en saisissant toutes les occasions possibles pour lui donner à entendre qu'il n'était qu'un progressiste timoré. Il ne fallait pas, décidément, que son nom soit mentionné auprès d'Hélène ; ni d'ailleurs de quiconque.

C'est à peu près cela que Vingré s'efforça de donner à entendre dans les quelques lignes qu'il demanda au secrétariat du CEDS de faire parvenir au Commissariat des droits de l'homme.

« *Mademoiselle,*

*«Je ne doute pas que la démarche que je me permets d'entreprendre auprès de vous puisse vous surprendre. Il est cependant de la plus haute importance pour vous, pour moi, et peut-être pour quelques autres, qu'elle reste confidentielle. Je suis rapporteur général du Comité des droits sociaux. Si vous souhaitez vous renseigner à mon sujet, faites le auprès du secrétariat du Comité, le cas échéant auprès de son secrétaire exécutif ; ne faites état de ma démarche auprès de personne d'autre. Je souhaiterais vivement que nous puissions nous rencontrer. Des circonstances fortuites m'ont conduit à penser qu'en rapprochant les informations que nous détenons l'un et l'autre, nous pourrions contribuer à faire prévaloir dans une affaire d'intérêt général, sur laquelle je ne sais si cette définition suffit à vous éclairer, une solution équitable. Si ma proposition vous agréée, pourrions-nous nous retrouver un soir, à l'orangerie, avant la fin de la semaine, car la session du comité se termine vendredi à midi et je dois alors regagner Paris. Vous pouvez communiquer votre réponse soit à Françoise, soit à Caroline, soit à Marianna.»*

La réponse se fit un peu attendre. Mais le jeudi en fin de matinée, Marianna vint susurrer à l'oreille de Vingré que Mademoiselle Tsiganou était d'accord pour le rencontrer, là où il avait proposé, le soir même, à 18 h. Mademoiselle Tsiganou n'avait, semblait-il, pas saisi l'occasion de son contact avec le secrétariat pour prendre sur Vingré quelque renseignement que ce soit. Avait-elle eu recours à d'autres informateurs ? Il fallait espérer que non. Vingré arriva comme à son habitude sur les lieux du rendez-vous avec un quart d'heure d'avance. Il en profita pour faire un détour par le zoo, et ramasser, aux abords de leur enclos, quelques plumes de flamants roses, dans l'intention d'en faire hommage à sa fille, qui affectionnait les boucles d'oreilles en plume, mais préférait celles qu'elle se fabriquait elle-même à celles acquises dans le commerce. La jeune Grecque fut ponctuelle. Elle parut en outre à Vingré aussi détendue que possible. Et elle prouva qu'elle l'était en engageant elle-même la conversation aussitôt après l'avoir salué.

« -Nous nous sommes déjà rencontrés n'est-ce pas ? Par deux fois, même, si je ne me trompe ? »

Vingré fut pris de court. Cette femme avait des yeux dans le dos.

« -Vous avez pris un certain intérêt, me semble-t-il, la seconde fois, en même temps qu'à la vigne vierge, à la conversation que mes amis et moi poursuivions. »

Si l'Allemand travaillait toujours au Commissariat, ils étaient faits pour s'entendre, et, n'était sa pente « bio », ou son hostilité aux pouvoirs en place, elle aurait peut-être, plutôt qu'au Conseil de l'Europe, pu trouver à s'employer dans les *services* de son pays. Quoi qu'il en fût, elle avait pris l'avantage, et Vingré ne savait plus, du coup, comment lui donner la réplique.

« -Je vois que vous jouissez de facultés d'observation particulièrement développées. C'est une faculté rare. Sauf dans certains milieux. Pas, je le crains, ceux qu'on peut fréquenter ici. Peut-être d'ailleurs s'agit-il moins d'une faculté que d'une affection. J'en sais quelque chose, j'en suis moi-même atteint. Vous connaissez à ce sujet, la belle formule de Jouhandeau : « Nous autres malades, nous voyons trop ». Mais on ne lit plus guère Jouhandeau ; il n'est pas sûr, d'ailleurs, qu'on l'ait jamais beaucoup lu en Grèce, malgré son gout pour les éphèbes...

- Jouhandeau ? Je ne sais si on l'a jamais lu, peu ou prou, en Grèce. Car je n'y ai pas vécu. Ma famille est de Salonique, mais je suis née en France, et j'y ai été élevée. Cela dit, je crois avoir un jour feuilleté un livre de cet auteur, une histoire de querelles villageoises, à la fois acerbe et soporifique.

En plus, elle connaissait Jouhandeau, et comme sa fille, elle détestait.

« - Vous avez raison, Jouhandeau est acerbe ; soporifique, je ne dirais pas... Mais je ne vous ai pas, vous vous en doutez, priée d'accepter que nous nous rencontrions pour parler littérature ; et vous souhaitez, j'imagine, savoir dans quel but. Vous avez, l'autre jour, sur le terrasse du restaurant de la Cour, dans la conversation avec vos amis, évoqué certains incidents qui ont, au début de l'année, dans ces murs, je veux parler du Conseil de l'Europe, et plus précisément à l'Agora, défrayé la chronique.

-En effet.

- Or j'ai, le même jour, en parcourant les annonces apposées sur le panneau d'affichage de la Cour, puis sur celui situé près de l'entrée de l'Agora, eu l'œil attiré par deux annonces approximativement semblables rédigées en grec, je veux dire en caractères grecs, que j'ai eu beaucoup de mal à décrypter, mais j'y suis finalement parvenu. Et comme, lors de notre première rencontre, il m'avait semblé que vous étiez vous-même en train de consulter les annonces des panneaux de la Cour, à moins que vous n'ayez été occupée à en apposer une, j'en suis venu à me demander si vous n'aviez pas, d'une manière ou d'une autre, partie liée avec les agitateurs responsables des récents happenings.

- Cela paraît raisonnable.

- Des happenings qui, il faut que vous le sachiez, non seulement n'ont suscité de ma part aucune indignation, mais encore m'ont paru bienvenus pour secouer la torpeur qui règne ici... ; qui n'en comportent pas moins, j'en ai peur, certains risques. Pour leurs organisateurs d'abord (la police a jusqu'à présent fait choux blanc, mais elle est sur le qui-vive). Peut-être pour des tiers aussi. Car l'un des incidents dont l'Agora a été le théâtre a tout de même fait quelques victimes. Et si un autre n'en a pas fait, c'est un miracle. Je ne crois pas, cela étant, mais je ne sais pas s'il faut tenir cela pour rassurant, ou, au contraire, pour inquiétant, qu'on puisse les considérer tous comme de même origine. Les trois premiers incidents et les deux derniers ne sont pas de la même nature que les deux incidents intermédiaires. Il me semble qu'on a affaire à deux séries différentes.

- Vous avez travaillé dans la police, ou vous auriez seulement aimé ?

- Non je n'ai jamais travaillé, ni pensé à travailler dans la police, mais je vous l'ai dit, je vois, je regarde, le cas échéant trop ; et je fais comme Hercule Poirot, je fais marcher mes petites cellules grises.

- Le résultat est intéressant.

- Le résultat ?

- Que vous fassiez la différence entre les trois premiers incidents et les deux suivants. Que vous soyez parvenu à mettre la main sur l'un des organisateurs de ce que vous appelez les happenings.

- Merci.

- Et après ?

- Après ? Je ne sais pas. J'ai, comme d'autres, été déçu par le calme de ces dernières semaines. Tout en étant pleinement conscient qu'en matière de happenings il est difficile de se renouveler. Et qu'il y a dans l'affaire qui nous occupe intérêt à ne pas se faire prendre. Car je ne vois pas, en pareil cas, qu'il soit facile de convaincre quiconque, les enquêteurs ou le public, qu'il n'existe aucun rapport entre les trois premiers incidents, que nous appellerons « modestes », je ne sais si tout le monde les qualifierait ainsi, et les deux autres.

- Je persiste, pardonnez-moi, à ne pas voir clairement ce que vous attendez de notre rencontre. Une reconnaissance de paternité ? C'est fait. Dans les limites que vous avez-vous-même posées. Une information privilégiée sur les prochaines activités

*envisagées ? Cette information n'est pas pour l'instant disponible. Auriez-vous par hasard -pourquoi pas ?- l'intention de nous proposer, à mes amis et à moi, votre concours ? »*

Se moquait-elle de lui ou était-ce une proposition sérieuse ? Dans un cas comme dans l'autre, il ne voyait pas comment s'en sortir honorablement.

*« -Pas précisément.*

*-Alors ?*

*- Je ne sais pas.*

*- Tout de même ? »*

Deux questions persistaient à lui bruler les lèvres. Mais s'il les lui posait, elles allaient lui paraître ridicules. Il n'était toujours pas parvenu à comprendre à quoi l'annonce grecque pouvait bien avoir voulu faire allusion en évoquant une « *bourse aux souvenirs* », ni pourquoi le quatrain crypté interpellait Terry Davis, l'ancien Secrétaire général, plutôt que son successeur.

*« - L'affichette cryptée parle d'une « bourse aux souvenirs » ?*

*-La bourse aux souvenirs ? Ah oui !Vous aimeriez savoir quel genre de souvenirs ?*

*- En effet.*

*- Il n'est pas impossible que mes amis, quand je leur aurai rendu compte de notre entretien, m'autorisent à satisfaire votre curiosité. Mais je ne puis le faire de ma seule initiative. J'ai conservé vos coordonnées. Je vous tiendrai informé dès que nous aurons pris une décision. »*

Il existait donc, au Conseil de l'Europe, des formes insoupçonnées d'action collective.

## -Chapitre 9 -

Comme Vingré se demandait combien de temps il faudrait à la jeune Grecque et à ses amis pour statuer sur l'opportunité de le mettre peu ou prou dans la confiance de leurs projets, ou de leurs déboires, le secrétaire exécutif du Comité lui fit, au début de la séance du vendredi matin, la dernière de la session, que les membres désertaient un à un à dose filée dès qu'ils avaient reçu leur chèque, passer une lettre de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée parlementaire du Conseil indiquant que celle-ci souhaitait procéder, aux cours de la semaine suivante, à l'audition d'un certain nombre de membres du CEDS, et d'experts, sur les projets de réforme en cours des méthodes de travail du Comité. Il était désolé de ne pas avoir évoqué cette question plus tôt, mais on venait tout juste de lui donner avis de cette initiative.

Vingré parviendrait-il à se libérer pour participer à la réunion ? Luis n'était pas disponible. Le secrétariat enverrait bien sûr quelqu'un. Et on s'était d'ores et déjà assuré le concours du professeur Jean-Baptiste Afarji-Bhilbé. Mais il paraissait souhaitable que le Comité soit lui aussi représenté en tant que tel. Vingré n'avait pas gardé des anciennes initiatives du même type de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée parlementaire un souvenir ébloui. Il lui était déjà arrivé, quand il présidait le Comité, d'avoir, pour tenter de mettre à profit l'occasion qui lui était ainsi offerte d'évangéliser les parlementaires de cette commission, à tout le moins pour éviter de les froisser, de bouleverser son emploi du temps, et de déférer à une convocation de dernière minute. L'agenda prévu n'avait malheureusement jamais été respecté ; et il n'y avait aucune chance qu'il le soit, compte tenu des innombrables affaires de deux sous qui y étaient inscrites, et qu'on avait examiné en priorité, à telle enseigne que le temps de parole dont il avait disposé n'avait jamais dépassé quelques minutes ; il lui était même arrivé, une fois, de faire pour rien l'aller et retour entre Paris et Strasbourg. Mais l'heure n'était pas aux susceptibilités, même légitimes. Et si le professeur Afarji-Bhilbé était de la réunion, et pourvu qu'on ne renonce pas, en dernière minute, à les entendre, ils pourraient se livrer à l'un des duos dont ils étaient coutumiers.

Le professeur Jean-Baptiste Afarji-Bhilbé était en effet un des rares universitaires qui, au lieu de s'employer, dans ses publications, à nourrir les argumentaires souverainistes des Etats parties à la Charte sociale du Conseil (ce qui était la spécialité non seulement d'une passionaria polonaise, et d'un ou deux plumitifs monégasques ou apparentés, mais encore de quelques jeunes enseignants-chercheurs français, peu soucieux de compromettre leur carrière), ou encore la théorie, reproduisant à l'échelle de l'Union européenne les crispations sentencieuses des légistes royaux de la Renaissance, de l'*autonomie du droit de l'Union*, avait eu à cœur d'assurer la promotion de la Charte et de son organe de régulation. Ce singulier lauréat de l'enseignement supérieur avait longtemps régné, en qualité de doyen, sur les études juridiques dans une université de province, mais il avait, depuis peu, malgré ses handicaps (il était fils d'un ouvrier planteur de l'Afrique profonde, et dangereusement engagé, comme il vient d'être dit, sur des voies évidemment impopulaires tant auprès des décideurs que de leur

supporters en toge), été élu par ses pairs, à tout le moins une majorité d'entre eux, pour enseigner au Panthéon. Ses amis s'en étaient réjouis, et avaient dignement fêté ce succès inespéré à grand renfort de banderoles à sa gloire : « *Yahia el JBAB* », « *JBAB au Panthéon, (avec son Dragon)* » (on reparlera du *Dragon*). Le seul inconvénient de ce succès inespéré était qu'il risquait de rendre encore plus dangereuses que cela n'avait été le cas dans le passé les visites que le professeur rendait de temps à autre aux siens dans son pays natal. Plus son étoile montait au firmament universitaire français, plus le potentat qui présidait aux destinées de ce pays serait porté à prendre ombrage des apparitions de son demi-compatriote, qui, si innocentes soient-elles, pouvaient passer pour tapissées d'arrière-pensées. Et l'oncle évêque, dont la présence, aux côtés du professeur, pendant ses visites, était seule de nature à assurer à JBAB, sinon une sécurité absolue, du moins une protection relative, ne serait pas toujours là ; il se faisait vieux, et n'était pas en bonne santé.

JBAB avait indiqué au secrétaire exécutif qu'il viendrait en compagnie de celle qu'on a désignée comme son *Dragon*, et dont on a promis de reparler. Cette jeune femme était ainsi surnommée à cause de son nom de famille, qui commençait, comme celui d'une des Carabosses du Conseil, par *Drago*, ce qui ne faisait pas très grec, slave plutôt, alors que grecque, elle l'était ; salonicienne de surcroît, comme Giorgos et la jeune Tsiganou. D'où on déduit que sa famille n'avait pas accueilli au mieux sa liaison avec le professeur. Le *Dragon*, comme le professeur, était accoutumée à manifester pour Vingré une affection qui ne s'était jamais démentie. Il est vrai qu'il n'avait jamais sollicité de sa part aucun concours compromettant, ou susceptible de peser exagérément sur son emploi du temps. Le sage dit : « *les meilleurs amis sont ceux qui vous prodiguent sans réserve une sollicitude qui ne leur coûte rien* » Peut-être pourrait-elle contribuer à faire progresser ses affaires auprès de la jeune Tsiganou. Une Salonicienne, même née en France, ne devrait en principe pas avoir renié ses origines, ni refuser de se prêter à un dialogue avec une compatriote. Ce que Vingré attendait du *Dragon* ne lui coûterait certes pas tout à fait rien ; il lui faudrait non seulement prélever sur le temps que, enfermée dans une chambre d'hôtel, elle consacrait, en général, lorsqu'elle accompagnait JBAB dans ses déplacements, à rédiger, pour l'avocat aux Conseils qui employait ses talents, des mémoires en cassation, mais encore assimiler un minimum de notions lui permettant d'avoir du feuilleton en cours depuis plusieurs mois à l'Agora une connaissance au moins superficielle.

Cela, le moment venu, ne lui échappa pas. Elle promit néanmoins à Vingré de faire tout ce qui était en son pouvoir pour convaincre la jeune Grecque que Vingré était quelqu'un à qui on pouvait faire confiance et qui pourrait de surcroît lui être de quelque secours afin d'élucider l'enchevêtrement d'énigmes qu'elle et ses amis avaient contribué à tisser, et qui désormais les dépassait.

Vingré ne savait pas comment le *Dragon* s'était débrouillé. Mais son intervention s'était apparemment montrée remarquablement efficace. A moins que l'enquête à laquelle avait dû, au cours des semaines précédentes, procéder à son sujet la

jeune Tsiganou ne se soit, indépendamment de l'intervention de la compagne salonicienne de JBAB, finalement conclue à son honneur.

« - Je vous avais dit que je vous rappellerais. Chose promise, chose due. Je puis vous apporter une partie au moins des informations que vous m'avez dit souhaiter. Ailleurs qu'au téléphone, cela serait sans doute préférable. L'Orangerie vous convient toujours comme lieu de rendez-vous ? »

Il n'avait pas dit non. Et dès le lendemain, ils s'étaient à nouveau retrouvés dans les bosquets entourant le bâtiment.

« - Vous souhaitez, à titre principal, savoir, me semble-t-il, à quoi la mention dans notre annonce d'une bourse aux souvenirs pouvait bien faire référence,

- En effet

- Il s'agissait tout simplement de faire le point de la situation créée par l'enchaînement des épisodes qui vous sont connus ; dont certains ne faisaient pas mystère pour nous puisque nous en étions les auteurs ; dont d'autres nous avaient plutôt désagréablement surpris ; et sur lesquels nous avons entrepris d'enquêter.

- Vous aussi par conséquent vous êtes mise à l'école d'Hercule Poirot.

- On peut dire les choses comme ça. Mais notre position était ...moins détachée qu'en général la sienne, et, au cas particulier, la vôtre.

- Le détachement est une notion tout ce qu'il y a de plus relative.

- Je vois ce que vous voulez dire. Mais cette question mérite une réflexion approfondie à laquelle je ne me suis pas livrée. Toujours est-il que nous avons enquêté, et qu'au terme de notre enquête, nous avons, mes amis et moi, acquis la conviction que l'attentat au plastic était un coup monté par les services de sécurité du Conseil. Pour discréditer les agitateurs, stimuler la PJ aussi, dont les autorités de la maison estimaient sans doute que les investigations n'étaient pas conduites avec assez d'énergie. Il faut rendre cette justice aux organisateurs de l'opération qu'ils avaient, pour éviter que celle-ci ne fasse trop de dégâts, pris un certain nombre de précautions. Non seulement à l'heure où elle a eu lieu, l'Agora était à peu près vide, il n'y a plus grand monde dans le bâtiment entre midi et demi et deux heures, sinon à la cafeteria. Mais, à ce que nous croyons, on avait aussi trouvé un prétexte, je ne sais lequel, pour écarter les gardiens des portes de leur poste de travail. Et il était du coup impossible d'entrer et de sortir du bâtiment. Les grilles en bas des marches avaient même, au prétexte des Kurdes à ce qu'il semble, été fermées. A cela il faut encore ajouter que la charge qui a explosé ne devait pas être une très grosse charge car elle n'a finalement pas fait de dégâts, même matériels, très considérables.

- Peut-être les services du Conseil ont-ils cherché leur inspiration du côté de vos compatriotes des Cellules de Feu, spécialistes des attentats plus spectaculaires que réellement dangereux, c'est en tous cas ce que dit la presse. Tout cela n'en est pas moins extravagant. Il faut, pour commanditer un plan aussi tordu, et aussi risqué, pour tout le monde, être passablement détraqué.

- Il y a ici beaucoup de gens détraqués.

- Je n'en doute pas. Mais la PJ ? Tout cela lui a échappé ?

- *Je n'en suis pas sûre. Vous avez remarqué qu'elle n'a finalement, sur cette affaire, pas beaucoup plus investi que sur les autres, enfin sur celle que vous appelez des cheminées de paquebot.*
- *C'est vrai. Mais dans la seconde série d'incidents, je n'ai pas, vous non plus, rangé que le plastic, j'ai aussi rangé, comme vous, la galette des rois. Sur la galette, vous avez des vues aussi précises, une doctrine aussi ferme que sur le plastic ?*
- *Pas vraiment.*
- *Tiens donc !*
- *Il paraît difficile d'imputer cette affaire aux services du Conseil. Nous avons, dans ces conditions, été amenés à examiner plusieurs hypothèses. Un règlement de comptes entre adjudicataires des services de restauration. Un collaborateur de ceux-ci injustement lourdé. Rien de tout cela ne nous a finalement convaincus. Et nous en sommes venus à nous demander si nous n'avions pas été débordés par nos propres troupes.*
- *« Débordés par vos propres troupes » ? J'ai un peu de mal à vous suivre. Pourriez-vous être plus explicite ?*
- *Je ne vois pas comment dire mieux. Nous nous sommes en fait demandés si l'un des nôtres n'avait pas, dans un mouvement d'enthousiasme intempestif, pris une initiative dont il n'a pas, sur le coup, mesuré les éventuelles conséquences pour ce que vous appelez des tiers, pour nous, pour lui.*
- *Ah ! je comprends mieux.*
- *Et les hyménoptères ?*
- *Rien à dire sur les hyménoptères. A ceci près que rien ne prouve, contrairement à la rumeur, qu'ils ne sont pas venus, là où on les a trouvés, tout seuls ; les hyménoptères ne se prêtent pas volontiers aux déplacements forcés. »*

## -Chapitre 10 -

La terrasse du restaurant de la Cour donne, on l'a déjà mentionné, sur un bras de l'III perpendiculaire à celui que surplombe, sur la rive droite, la cathédrale de verre de l'Agora, plus modestement, sur la rive gauche, un alignement de serres, et qui poursuit son cours en direction du Parlement. Le cours de ce bras est, peu après sa division avec l'autre cours (c'est par là que la fille de Vingré lui avait dit avoir, lors d'un de ses séjours à Strasbourg, noué connaissance avec un couple de ragondins, Vingré lui, n'en avait jamais vu), coupé par une sorte de dénivellation qui affecte, de façon plus ou moins déterminée selon les saisons, l'apparence de modestes rapides ou d'une modeste chute. Face au restaurant de la Cour se dressent quelques bâtiments peints les uns en ocre, les autres en bleu de lessive, probablement, mais ce n'est pas sûr, à usage d'ateliers, probablement encore, mais ce l'est encore moins, car il ne circule pas beaucoup de bateaux sur l'III, de réparation de bateaux.

A l'aplomb des escaliers de fer, ou d'aluminium, en colimaçon, qui, partant de la terrasse du restaurant (Rez de jardin, RJ pour les ascenseurs) escaladent la paroi du bâtiment jusqu'aux étages supérieurs, et qui pourraient servir à évacuer ceux-ci (y compris les salles d'audience ?) en cas de sinistre, inopiné ou criminel, ou d'échauffourée entre juges, à proximité des arbres exhibant, à certaines saisons, de spectaculaires cosses qui, tombées à terre, empruntent des formes serpentine, ce qui en a fait de longue date un objet privilégié de collecte pour Vingré, on devine une sorte de dérivation du flux principal du cours d'eau venant mourir sous le muret qui borde la terrasse. Là s'accumulent couramment différentes sortes d'épaves : branchages ou autres fragments de végétation, bouteilles, vieux chiffons.

Ce jour-là, un client du restaurant, aux yeux apparemment plus ouverts sur le monde que ses semblables, crut, alors que, tout en commentant à l'intention de collègues plus jeunes, et par conséquent déférents, les dernières décisions de la Cour, il fumait une dernière cigarette avant de remonter dans son bureau, discerner quelque chose d'anormal au milieu des habituels paquets de chiffon. Il le fit remarquer à l'un de ses interlocuteurs. Celui-ci, après avoir ajusté ses lunettes, poussa une exclamation. Il s'agissait à son avis, d'une forme humaine. C'en était une en effet. On avait aussitôt appelé qui de droit. Et ceux qui avaient été envoyés, avaient, dès leur arrivée sur la terrasse, fait évacuer celle-ci ; puis le restaurant. Mais quand ces préposés se furent mis en devoir de repêcher le cadavre, ils découvrirent, à leur grande surprise, qu'il y en avait deux. Naturellement, toutes les précautions furent prises pour éviter que l'affaire ne s'ébruite. Mais cela ne l'empêcha pas de s'ébruiter. Et même le nom d'un des cadavres ne tarda pas à être sur toutes les lèvres. C'était un responsable à un haut niveau des Ressources humaines du Conseil, que son impopularité auprès du personnel n'avait pas empêché de faire brillamment carrière (il se pouvait même que cela eut été son principal, ou son seul atout ; il en va des postures favorables à la réussite professionnelle dans nombre d'organisations internationales comme de celles qui qualifient, dans les administrations nationales, pour occuper un certain nombre de postes : savoir

élégamment s'abstenir de toute conviction ou initiative imprudente ; et ne pas répugner à nettoyer les tranchées).

L'ère des happenings était donc révolue. On était entré dans celle des règlements de comptes. Il vient toujours un moment où, dans quelque microcosme que ce soit, l'un de ceux qui se sont crus assurés d'impunité découvrent à ses dépens qu'il s'était trompé. Ce qui, dans cette affaire, compliquait les choses, et en rendait l'interprétation difficile, était le second cadavre ; dont l'identification, pour des raisons obscures, persistait, quelques heures après la pêche miraculeuse, à faire problème. L'extraordinaire profusion des événements ayant précédé le « crime » (car il ne faisait, dans l'esprit de tout le monde, aucun doute qu'il s'agissait, cette fois, d'un crime) donnait aussi à cette affaire une coloration particulière. Y avait-il entre ces deux noyades et ces événements un quelconque rapport ? Ou n'y en avait-il pas ? Le responsable du personnel était-il, en quelque manière, une victime du devoir ? Ou avait-il succombé alors qu'il cherchait à éliminer un adversaire ? Et quel genre d'adversaire ? Car l'enchevêtrement des corps qu'on avait repêchés donnait à penser qu'il y avait eu lutte. On n'avait pas entendu crier ; ou su faire la différence entre un cri humain et le cri des mouettes qui colonisent habituellement le cours d'eau. Mais, si tel avait été le cas, qui s'en était pris à qui ? Et pour quel motif ? On n'en saurait rien, à tout le moins tant qu'on n'aurait pas identifié le second cadavre.

Cette identification prit du temps. Elle en aurait sans doute pris moins si la police avait songé plus tôt à se rapprocher de collaborateurs du Conseil susceptibles d'y procéder. Mais on finit par savoir que le second mort était un jeune hongrois, prénommé Janos. A l'émotion qui l'étranglait visiblement quand il la croisa, par hasard, dans le hall de l'Agora, Vingré comprit sans avoir besoin d'autres explications qu'il s'agissait d'un des « amis » de la jeune Tsiganou. Il eut garde dans ces conditions de manifester une quelconque curiosité. Mais Ioanna Tsiganou ne demandait en réalité qu'à parler à quelqu'un qui en sut déjà suffisamment, ce qui était le cas de Vingré, pour que lui parler puisse, sans exiger trop d'explications préalables, avoir un sens.

*« - Janos était l'un des nôtres. Il est probable que c'est lui qui a fait preuve, dans l'affaire de la galette des rois, de l'enthousiasme intempestif auquel je crois avoir fait allusion lors de notre dernière rencontre. Il n'en dormait plus. Et que l'assurance n'ait pas payé le rendait malade. Il se peut qu'il ait voulu avoir, à ce sujet, un rendez-vous avec l'homme compétent des Ressources humaines. Mais à ces gens-là, on a encore plus difficilement accès qu'au Secrétaire général ; il n'a pas dû y parvenir. Le malheur a probablement voulu qu'ils se rencontrent inopinément au bord de l'Ille ce matin. Personne ne saura jamais ce qui s'est alors réellement passé. Janos n'était pas vraiment violent ; l'autre, je ne sais pas. »*

Sur quoi la jeune fille poursuivait son chemin. Vingré fit de même et se réfugia dans la capsule abritant les séances du Comité, à cette heure tardive désertée par ses membres ; à l'exception d'Erzbet, qui, comme à l'ordinaire, s'y était attardée, et était affairée à consulter sur son ordinateur Dieu savait quels documents, sans doute en vue de nourrir l'argumentaire qu'elle entendait développer, le lendemain, pour faire

prévaloir l'idée qu'il y avait matière, sur un article ou un autre de la Charte, à dresser un constat de violation, à raison, en particulier, de pratiques discriminatoires. Lucien François n'était plus là pour lui porter la contradiction, mais elle avait trouvé d'autres challengers.

« - *Erzbet, Janos, un compatriote à vous, vous le connaissez ?* (le présent était prudent)

- *Janos ? Non. Il travaille ici ?*

- *Il y travaillait. »*

Elle n'était pas au courant ; cela valait peut-être mieux. Et ce n'était pas à Vingré de lui fournir une information qui restait, pour l'heure, confidentielle ; qui le resterait peut être longtemps ; les DNA n'avaient pas dit un mot du double cadavre ; et la direction de la communication du Conseil n'avait pas jugé opportun de donner avis, sur son intranet, du décès de Janos, pas plus d'ailleurs que de celui du dernier interlocuteur qu'il lui avait été donné d'avoir. Ce n'est en vérité que dans ce dernier cas qu'Erzbet aurait pu comprendre le sens de la question de Vingré. Elle ne parlait ni ne lisait le français ; et cela, bien qu'elle fit en général preuve de convictions favorables à la défense des droits des femmes, des enfants, des pauvres, et même des Roms, l'exposait à succomber aux séductions délétères de la f(r)action anglophone du Comité, avec laquelle elle avait sans doute moins d'affinités profondes que l'usage d'un commun véhicule linguistique ne lui en donnait l'impression ; mais toute langue est faite pour tromper... Erzbet, plus encore que Tourane (mais il fallait veiller à ce que les choses n'évoluent pas, chez lui, dans le même sens), était l'otage de son ordinateur. Vingré n'insista pas. Il se dit seulement qu'il était dommage que, dans un pays où la sortie du communisme n'a pas sensiblement fait reculer la dénatalité, et où les seuls groupes humains qui ne sont pas touchés par ce fléau sont l'objet d'une réprobation souvent meurtrière, la mort d'un jeune juriste habitué d'exigences hors du commun, comme Janos, risque de passer inaperçue, ou d'être mésinterprétée.

## - Chapitre 11 -

Les critères gouvernant la désignation des représentants permanents de la France auprès du Conseil de l'Europe ont toujours résisté à l'examen. Davantage encore, et ce n'est pas peu dire, que ceux présidant à nombre d'autres mouvements diplomatiques. Le premier titulaire du poste auquel Vingré ait vraiment eu affaire, lorsqu'il avait été appelé à siéger au Comité des droits sociaux, était une vieille connaissance à lui, qui avait, quelque vingt ans plus tôt, été, avant qu'il ne la rencontre, l'amant d'une femme qui avait joué dans la vie du futur président du Comité, un rôle important. Elle avait quitté le diplomate pour lui. Le représentant permanent le savait, et savait que Vingré le savait. Cela avait curieusement créé entre eux une sorte de connivence, bien qu'ils n'y aient jamais fait la moindre allusion, et avait probablement contribué à ce que le diplomate ait fait effort pour surmonter, à tout le moins fait mine de surmonter le total désintéret qu'il portait aux droits sociaux. Le souvenir qu'il avait laissé à Strasbourg était celui d'une réception de 14 juillet où, en manière de protestation contre les restrictions budgétaires qui lui étaient infligées par le Département, il n'avait offert à ses invités que de l'eau minérale ; ce qui ne manquait pas d'allure ; mais à la suite de quoi il avait été muté pour un poste en Asie. Ce n'était pas lui, mais son prédécesseur qui, alors qu'il était partant, avait salué l'arrivée de Vingré d'une manière témoignant de sa familiarité avec les institutions strasbourgeoises.

« - Alors, c'est vous le nouveau représentant de la France au Comité des droits sociaux. ?

-Non, monsieur l'ambassadeur, lui avait répondu Vingré, je viens en effet d'être désigné pour y siéger. Et il se trouve que je suis français. ».

A l'homme à l'eau minérale du 14 juillet avait succédé une sorte de vieux bébé, point trop solennel, à qui sa bonne volonté un peu brouillonne faisait pardonner son défaut de prestance, puis un expert en questions de désarmement, également très versé dans l'œuvre de Romain Gary, que ces deux spécialités n'avaient guère aider à débrouiller les dossiers qu'on est accoutumé à traiter au Conseil de l'Europe ; et qui avait, lui aussi, assez rapidement cédé la place. Le nouveau lauréat n'était pas, à la différence de ses prédécesseurs, *de la carrière*. Il s'agissait du cadet d'un clan célèbre dans la République gaullienne qui, à défaut d'être parvenu, comme ses aînés, à prendre possession d'un apanage électif, avait été recruté par le Quai d'Orsay. Autant dire qu'il arrivait précédé d'une réputation sulfureuse. Ses interlocuteurs n'en avaient été que plus agréablement surpris de rencontrer de sa part une attention et une bonne volonté qu'ils n'avaient pas toujours rencontrées par le passé.

Au lieu de prendre prétexte de l'irritation provoquée, à Paris, par plusieurs décisions du Comité des droits sociaux concluant à la violation par la France des engagements souscrits par elle au titre de la Charte pour engager contre celui-ci des hostilités aveugles, le nouveau représentant s'était, de fait, mis en devoir de consulter, en vue de mieux comprendre la nature du conflit qui couvait, de longue date, entre les vestales de la Charte et quelques gouvernements qui ne toléraient pas qu'on aille vérifier s'ils

faisaient, ou non, ce qu'ils avaient promis de faire. Il l'avait fait avec un réel talent, et même si d'être invité dans des restaurants exagérément luxueux avait mis Vingré un peu mal à l'aise, celui-ci avait dû convenir que l'hospitalité de l'ambassadeur ne manquait ni d'élégance, ni de chaleur. Il lui en avait à sa manière donné acte, lorsqu'ils avaient partagé, pour la seconde fois, un repas à ce que son hôte appelait, le mot avait amusé Vingré, « *une bonne table* » ; et, alors qu'ils quittaient l'établissement, comme la première fois, sans qu'aucune addition n'ait été présentée ni réglée (l'ambassadeur devait avoir là ses habitudes, et un compte ouvert), il avait assorti ses remerciements d'une ou deux considérations subversives :

*« - Merci. Encore merci. Je ne suis pas dans la même position que le ministre de l'intérieur marocain, dont j'ai fini par comprendre que, lorsqu'il m'invitait à déjeuner dans les meilleurs restaurants de Rabat, c'était aux frais du patron. Ce qui n'est pas non plus votre cas, je pense. La prochaine fois, il faut vraiment que ce soit mon tour. Dans un endroit plus modeste ».*

Il n'entre pas, en principe, dans les compétences d'un ambassadeur, ni d'un représentant permanent, de s'intéresser, à tout le moins de près, à des affaires comme celles ayant agité l'Agora et sa périphérie. Vingré n'en avait pas moins aussi, histoire de varier la conversation, profité de son second déjeuner avec l'ambassadeur pour lui en toucher deux mots. Cela avait, semble-t-il, amusé plus qu'inquiété son interlocuteur. Peut-être était-ce la faute de Vingré, et celui-ci n'avait-il pas suffisamment marqué la distinction entre les deux séries d'évènements. Quoiqu'il en fût, la découverte d'un double cadavre aux abords de la Cour, et surtout l'interprétation que donnait la jeune Grecque de l'origine du drame ne permettaient plus d'ignorer la dimension, en quelque sorte politique, de l'affaire. Aussi bien Vingré, qui se tenait pour redevable à l'ambassadeur non seulement d'un déjeuner, mais d'un certain nombre de précisions sur les réflexions qu'il lui avait fait tenir concernant la façon dont il fallait, à ses yeux, tenter de pacifier le conflit en cours entre le Comité et quelques Etats, dont la France, se décida-t-il à lancer à son tour une invitation au diplomate. Et après avoir assez rapidement redit à celui-ci, en début de repas, sa conviction que ce n'était pas sur le terrain de la légitimité que les Etats mécontents, leurs gouvernements, ou leurs juridictions, pouvaient s'en prendre au Comité, car cette institution n'en était qu'une parmi d'autres, nationales ou internationales, appelées à jouer un rôle de contrepoids, face aux législateurs et aux exécutifs étatiques, il envint à ce qui était, dans son esprit, le véritable objet de la rencontre :

*« - Je souhaiterais aussi, monsieur l'ambassadeur, si vous le permettez, évoquer avec vous une autre question, dont il m'apparait que notre pays, plus qu'aucun autre, puisque c'est sur son territoire qu'est implanté de Conseil de l'Europe, devrait un jour se saisir, et le plus tôt sera le mieux. On peut bien sûr rattacher cette question à celle de la Charte sociale. C'est ce à quoi avait curieusement songé l'antépénultième Secrétaire général lorsqu'il m'avait demandé, ainsi qu'à un collègue du Comité, d'examiner jusqu'à quel point les politiques du personnel du Conseil pourraient, si elles étaient jugées à l'aune de la Charte, être regardées comme compatibles avec elle. Nous avons*

*bien sûr, en parfait accord l'un avec l'autre, conclu que non. Et pourtant mon collègue, qui était norvégien, n'était pas un gauchiste. Le Secrétaire général n'a pas été réélu, et nous n'avons plus jamais entendu parler de notre rapport, sinon, un jour, par l'homme du personnel de l'époque (il est, depuis, parti vers de nouvelles destinées), qui nous a grossièrement fait connaître qu'il n'avait rien à faire (je crois qu'il s'exprimait avec plus de vigueur) de ce travail. Mais on peut aussi, tout simplement, s'interroger sur ce que le droit international considère, par-delà l'autonomie en général reconnue aux organisations qu'il accueille, comme les devoirs de l'Etat-hôte en matière de droit du travail et de droit de la protection sociale. Ceux qui sont en vigueur dans l'organisation accueillie ne peuvent, sans que cela tourne mal un jour, offrir des garanties significativement inférieures à celles qu'offre le droit national. Or tel est bien le cas ici, au moins en matière de protection sociale, et s'il faut, du dernier épisode de la saga de l'Agora, tirer une leçon, c'est bien que cela pourrait, d'une manière ou d'une autre avoir tué.*

*- Ce que vous me dites là me surprend beaucoup. Je croyais que le gens qui travaillent pour le Conseil avaient un sort enviable.*

*- Certains, oui. Pas tous. Mais votre étonnement ne me surprend pas, le droit social ne fait pas partie des spécialités des diplomates.»*

## - Chapitre 12 -

*Nous célébrerons le mois prochain le cinquantième anniversaire de la Charte. Le choix inespérément opéré par le Secrétaire général de ne pas, contrairement à ce dont souhaitaient le persuader les Carabosses, expulser la Charte et son organe de régulation de la Direction des droits de l'homme, de ne pas rompre, par conséquent, le proverbial « continuum » entre droits civils et politiques d'une part, droits sociaux d'autre part, dont il est souvent question, sans qu'il guide vraiment les stratégies des décideurs, y compris ceux du Conseil de l'Europe (si tant est qu'on peut, s'agissant du Conseil de l'Europe, parler de « décideurs »), devrait permettre de célébrer dignement cet anniversaire. Il a le mérite de préserver l'avenir. Il ne suffit naturellement pas à garantir que cet avenir soit radieux.*

*J'aurai dans moins de quinze jours moi-même soixante-sept ans, et dans un peu plus d'un an, en même temps que d'autres activités, prendra fin, non pour cause de limite d'âge, parce que je ne suis pas, comme on dit, « renouvelable », mon mandat de membre du CEDS. J'y aurai passé douze ans, et mon effigie est entre celle de Stein et celle de Polonka accrochée à l'un des murs du couloir sur lequel donnent les bureaux du secrétariat, une sorte d'équivalent au petit pied de la galerie des vampires du Conseil d'Etat (les portraits des vice-présidents ; les présidents de section n'ont pas droit au même hommage, et c'est au CEDS qu'il est fait mémoire des présidents de section du Conseil qui ont, eux aussi, été à la tête du CEDS, Pierre Laroque, et Suzanne Grévisse (dite ici Gréviste, par antithèse sans doute). Cela fait donc, en tenant compte de mes activités antérieures au Conseil de l'Europe, un peu plus de quinze ans que je passe plusieurs semaines par an à Strasbourg. Soit, en nombre d'années, sinon en durée totale de séjour, davantage de temps que je n'en ai passé à Vichy. Je ne retournerai sans doute plus guère dans cette ville. J'aime, en plus d'un sens, en finir avec les villes. Comme avec les tâches ; quelquefois avec les gens. Et Strasbourg n'exerce plus sur moi la même séduction que naguère.*

*Les retombées économiques qu'emportent, pour une ville, l'implantation d'une ou plusieurs organisations internationales et leur développement au fil des ans, l'augmentation du nombre d'Etats membres, la croissance de leur parc immobilier et de celui des représentations diplomatiques, l'augmentation du nombre des collaborateurs et de visiteurs, ne profitent pas identiquement à tous les secteurs d'activité. Les commerces de luxe, en premier lieu les commerces d'alimentation, de fringues, d'ameublement, de déco, la restauration aussi, ont de toute évidence, à Strasbourg, tiré de considérables bénéfices de l'essor des institutions européennes, au sens large. Ils se sont multipliés, ils se sont agrandis, les prix ont flambé. A probablement aussi contribué à cela l'engouement des populations d'outre Rhin pour la capitale d'une Alsace dont la fidélité à la France pourrait bien être aujourd'hui bien moins exaltée qu'il y a un siècle. A laquelle le second Reich a, du reste, en plus d'un sens, porté tant d'attention, qu'il n'est pas illégitime qu'on en garde un souvenir point trop négatif. Les besoins d'hébergement des chancelleries diplomatiques et des diplomates ont, les*

*préoccupations de prestige aidant, donné au marché de l'immobilier, ventes et locations, un redoutable coup de fouet ; car même les pays où le revenu par tête d'habitant reste déplorablement bas ne sont pas restés étrangers à la compétition qui s'est ouverte en vue d'occuper dans des quartiers honorables des bâtiments qui le soient aussi. Force est en revanche de constater que deux catégories de commerces ont, au cours de la dernière décennie, à peu près disparu : les antiquaires, à deux ou trois exceptions près, et les libraires.*

*Morts l'antiquaire de la rue Sainte Madeleine (remplacé par un Coréen, de Sibérie orientale à ce qu'on devine des marchandises qu'il propose), et celui de la place du Corbeau, où l'on trouvait encore fréquemment, au milieu des années 2000 des lampes de shabbat (le judaïsme alsacien a été, et demeure un judaïsme très vivant ; il y a entre alsacien et yiddish plus d'une parenté), voisinant, il est vrai, chez le second, avec tout un fatras de costumes militaires, d'armes et de décorations. Reconverti à la déco l'antiquaire du quai de l'Ill, où entre deux séances, dans les années 1980, du Tribunal des peuples consacré au Tibet, j'ai acquis une de ces chaises alsaciennes aux jambes écartées comme celles d'un cheval d'arçon.*

*Disparue la Libraire des Trois sœurs où je croisais souvent Lucien François, grand consommateur de classiques anglais, allemands, italiens, espagnols, arabes même, qu'il lisait dans la langue originale. Combien de temps tiendra le libraire voisin de la Tour Vauban, d'origine pour partie algérienne, ce dont, heureusement pour lui, personne ne s'est, pour l'instant, semble-t-il, avisé (les dialogues de Mehdi Hacene, l'ancien préfet de l'Allier, lauréat du plan de Constantine, quand il était préfet de la région d'Alsace, avec quelques-uns de ses hôtes !...).*

*A quoi faut-il imputer une telle hécatombe ? A ce que ni les fonctionnaires internationaux, ni les diplomates, les experts fréquentant le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des Droits de l'homme, ou le Parlement européen ne sont portés à lire, sauf, et encore, la littérature secrétée par ces institutions, et celle proposée par l'annexe de la Librairie Kleber implantée au cœur du bunker, à proximité d'un des espaces où le Conseil expose les œuvres d'art dont il lui a été fait hommage. A ce que les mêmes n'éprouvent aucun goût pour les antiquités, et leur préfèrent les modernes biens d'usage et de prestige. Si les antiquaires d'alsacienneries tiennent encore le coup, c'est que n'est pas tout à fait éteinte une génération nostalgique de la culture locale, dont il n'est pas sûr que prenne la suite, lorsqu'elle aura disparu, une nouvelle génération d'amateurs. Les élites locales, elles aussi, sont sensibles au modernisme, on ne comprendrait pas, sinon, qu'elles aient fait les choix qu'elles ont fait en matière d'aménagement urbain ; le tramway, la gare...*

*D'où vient qu'on ait éprouvé le besoin de construire, en particulier sous les murs du Palais des droits de l'homme, pour le tramway, ridiculement profilé comme le TGV, ces quais de béton et ces abris de verre ?*

*Etait-ce une bonne idée, en vue d'accroître les espaces d'accueil de la gare, d'envelopper celle-ci d'une sorte de zeppelin de verre ? La vieille gare n'était-elle pas déjà assez allemande ? Dans sa conception (les voies en hauteur permettant aux*

*troupes, au débarquement du train, de n'avoir qu'à dévaler les marches des escaliers pour rejoindre le niveau 0). Et dans son décor néogothique.*

*Chacun des membres du Comité a, ou avait, en matière d'hôtel, ses habitudes. Touran, sans avoir jamais eu vraiment d'hôtel attiré, n'en était pas moins guidé dans le choix de ceux où il descendait, presque toujours au voisinage de l'Orangerie, par des critères bien arrêtés. Il voulait de la verdure, du silence (il passait son temps, à Ankara, à rêver des collines d'Edremit). Mais il voulait aussi, le goût des moyens modernes de communication cohabitant chez lui avec les nostalgies rurales, disposer du maximum de commodités pour se livrer, avec son ordinateur, à tous les ébats possibles. Stein, le Norvégien, fréquentait, lui, l'hôtel suisse derrière la cathédrale ; il m'a toujours, de fait, semblé qu'il existait entre la Suisse et la Norvège plus d'une affinité, de quelle nature, je ne saurais dire, la Suisse n'est pas vraiment un pays maritime. Logiquement soucieux, en bon père de famille nombreuse, de ne pas gaspiller en dépenses somptuaires les indemnités servies par le Conseil, désireux peut-être aussi que les conditions de son hébergement offrent aux siens toutes les garanties morales souhaitables, Luis a, pour sa part, dès son premier séjour, fait une fois pour toutes, élection de domicile, non pas dans un hôtel, mais dans un presbytère ; la familiarité des Espagnols avec l'Eglise et le clergé a résisté au temps, à la République, à la guerre civile, et même à Franco.*

*Giorgos ne s'est étrangement jamais résolu à descendre ailleurs que dans l'assez médiocre hôtel voisin de la gare où sa fatigue l'a, lors de son premier séjour, conduit à se poser. Peut-être à l'angoisse qui l'habite, et que les délibérations du Conseil portent quelquefois à son comble, la proximité des trains procure-t-elle un tempérament, comme une sorte d'assurance de pouvoir, s'il n'y tient plus, s'enfuir au plus vite.*

*Si étranges et contre-performants que me paraissent souvent les manifestations qui la traduisent, je comprends l'angoisse de Giorgos, et ses intermittentes velléités de fuite. Il m'est arrivé d'être la proie des mêmes. Je n'ai jamais, pour autant, cherché refuge dans un hôtel proche de la gare, je n'aime pas le voisinage des gares. Et je suis toujours resté fidèle à l'hôtel de mes premiers séjours à Strasbourg, à deux pas du quai de l'Ill du même nom. J'y occupe aussi, depuis lors, sauf quand j'ai omis de la réserver en temps utile, la même chambre, dite bleue, qui présente la particularité d'être munie d'une immense salle de bain, aussi grande que la chambre elle-même, équipée d'une baignoire, d'un lavabo double, et d'un bidet. La chambre, à défaut de posséder des fenêtres, s'ouvre, par une porte voisine du lit, sur une terrasse, surmontant le jardin de la maison voisine à l'angle de laquelle sourit un ange de stuc, et, prenant vue, au-delà de ce jardin, sur l'église sainte Madeleine, une haute nef au crépi rose et au toit de tuiles. Je n'abuse pas de la baignoire, mais depuis que j'ai renoncé, non seulement à prendre part aux festins réunissant mes collègues dans les brasseries locales, mais encore à ressortir le soir pour dîner en tête à tête avec moi-même chez un des Turcs où*

*j'étais autrefois accoutumé à me rendre, je dine, entre lavabo et baignoire, de pain de lin, de fromage, et de pinot noir, que j'achète chez Norma, le supermarché de la rue des Frères où s'approvisionnent nombre d'épaves, car les prix y sont exceptionnellement bas (Strasbourg est, comme beaucoup de villes, une ville où se côtoient des fortunes spectaculaires et une extrême pauvreté ; j'ai, au fil des temps, acquis avec les épaves de la ville une familiarité non négligeable ; celles qui, lorsque je prenais autrefois, pour gagner Strasbourg depuis Paris, le train de nuit, attendaient avec moi sur le coup de six heures du matin l'ouverture du café le plus matinal de la rue du maire Kiiss-ce café est une bénédiction pour les lève-tôt, les cafés strasbourgeois n'ouvrent, pour la plupart, que très tardivement-n'étaient pas tout à fait du même modèle que celles de Norma, elles vivaient probablement davantage de café au lait que de bière ; j'ai, depuis quelques années cessé de pratiquer le train de nuit, je n'ai plus la force). Je veille naturellement, en dinant, à ne pas faire de tâches, surtout de vin, à ne pas laisser trainer de miettes, et je m'arrange, quand je ne vais pas les jeter dans une poubelle hors des murs, pour emballer soigneusement les reliefs de mes agapes avant de les abandonner dans la corbeille à papier de la chambre.*

*Je me suis ce matin éveillé très tôt, alors qu'il faisait encore sombre, et je suis sorti sur la terrasse. Le chantier de réfection du toit de l'église sainte Madeleine, qui a démarré il y a maintenant plus d'un an, tire, semble-t-il, à sa fin, on a déjà en partie démonté les échafaudages (Nonnemacher ; y avait-il les mêmes à Vichy ou ai-je rêvé ?). Cette église ne ressemble que de loin à celle, Notre dame des Anges, où j'ai, dans mon enfance, suivi, pendant deux ou trois ans, des cours de catéchisme. Mais elle m'y fait irrésistiblement penser. Ces cours de catéchisme, qui n'étaient pas vraiment des cours (nous passions l'essentiel du temps à dessiner, sous la houlette de nos mentors, deux frères dominicains, des scènes inspirées par les Evangiles) se déroulaient dans le grenier de l'église. Il fallait, pour accéder à ce grenier, emprunter un escalier branlant, accroché à la paroi gauche de la nef. Je n'aimais pas cet escalier, il me faisait peur, j'ai toujours été sujet au vertige, mais j'aimais bien les deux frères dominicains, et je dessinais avec cœur. J'ai toujours dans un tiroir les dessins que j'ai faits à cette époque. Je suis, plus que de raison, porté à me souvenir, et à collectionner les souvenirs. De quel usage peuvent bien être les souvenirs, une fois disparu celui qui se souvenait ? Ils ne font qu'encombrer les survivants ; qui n'ont qu'une hâte : s'en débarrasser ; que de le faire culpabilise ; que d'y manquer étouffe.*